

RAPPORT ANNUEL 2024

des services de l'État
en région **Occitanie**

Sommaire

	Développement économique, emploi et insertion professionnelle	6
	Cohésion sociale, solidarité, asile et santé	18
	Transition et planification écologiques	28
	Accompagnement et soutien aux territoires	38
	L'agriculture durable et la souveraineté alimentaire	48
	Mobilités	56
	Culture, Sport et Jeunesse	62



ÉDITO

À l'exception du terrain géopolitique, l'année 2024 a été marquée au niveau national par un retour progressif à la normale, après plusieurs années de turbulences. D'abord, la crise inflationniste que connaît notre pays depuis 2021 a connu un net reflux, avec un retour de l'inflation à un niveau soutenable de 2 %, et la poursuite de la baisse des prix de l'énergie. En parallèle, les grands équilibres macro-économiques se sont stabilisés, avec une croissance maintenue à 1,1 %, et un taux de chômage demeuré relativement bas. L'Occitanie s'inscrit dans cette dynamique nationale de normalisation économique, tout en restant confrontée à des défis spécifiques, notamment un taux de chômage structurellement plus élevé : au quatrième trimestre 2024, le chômage atteignait 8,9 % en Occitanie, contre 7,3 % en moyenne nationale.

L'année 2024 a également été synonyme de grandes réussites pour notre pays et pour l'Occitanie. Parmi elles, l'accueil à l'été des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris a fait rayonner la France sur la scène internationale, et permis aux Français de communier autour des valeurs du sport et de l'olympisme. La région Occitanie a été en première ligne de l'organisation de cet événement populaire. Labellisée « Terre de jeux 2024 », l'Occitanie a accueilli plus de 1 500 athlètes dans ses centres d'entraînement d'excellence, à Montpellier, Toulouse ou Font-Romeu. Plus encore, l'engouement et la ferveur suscités par le passage de la flamme olympique ont mis en lumière la richesse patrimoniale et la diversité des paysages occitans, du canal du Midi au viaduc de Millau, en passant par le cirque de Gavarnie.

Malgré ces réussites dont nous pouvons nous réjouir, nous devons également regarder en face les sujets de préoccupation pour l'avenir de la région. En 2024, les habitants d'Occitanie ont à nouveau pu constater très directement les effets du dérèglement climatique. L'Occitanie a en effet été confrontée à plusieurs événements climatiques sévères : une canicule prolongée à l'été, des épisodes cévenols d'une particulière violence à l'automne, ou encore une sécheresse persistante dans certains départements, dont les Pyrénées-Orientales. C'est pour répondre à ces enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qu'a été lancée la Conférence des Parties (COP) régionale, grand « chantier » de cette année 2024, dont les travaux ont abouti récemment à la publication de la feuille de route régionale. Je tiens à saluer les participants à cette COP, dont la mobilisation est essentielle pour réussir cette démarche de territorialisation de la planification écologique, qui se poursuivra en 2025.

En parallèle de ces grands événements qui ont jalonné l'année 2024, les services de l'État en région Occitanie ont été pleinement mobilisés pour faire vivre au quotidien des politiques publiques essentielles,

au service des usagers. En particulier, une forte mobilisation a été engagée autour des 83 Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG), véritable fil conducteur de l'action de l'État qui se déploie dans tous les domaines de l'action publique.

Parmi ces politiques prioritaires, je souhaiterais en souligner deux pour leur exceptionnelle réussite. Ces politiques ne résument bien évidemment pas l'action de l'État, mais témoignent de sa capacité à agir au plus près des besoins et attentes de nos concitoyens.

• Libérer du « temps soignant » pour faciliter l'accès aux soins.

Enjeu majeur de santé publique, l'accès aux soins est une priorité de l'action de l'État en Occitanie. Par conséquent, **l'État a recruté en 2024 plus de 1 000 infirmiers en pratique avancée (IPA)** et signé, avec le concours de l'ARS, plusieurs protocoles de coopération locale pour coordonner leur action avec les autres professionnels de santé. En agissant comme véritables « bras droit » du corps médical, ces infirmiers de haut niveau permettront de libérer du temps soignant, et concourront ainsi au renforcement de l'offre de santé en Occitanie.

• Poursuivre le développement de l'apprentissage.

La formation des jeunes et leur accès au monde du travail compte parmi les priorités du Gouvernement. Pour être à la hauteur de cette ambition, l'État a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste pour étendre le recours à l'apprentissage. Les objectifs ont été tenus, **avec plus de 76 000 contrats d'apprentissage signés en Occitanie en 2024**. Ce résultat est le fruit d'un travail minutieux d'information auprès des jeunes, des entreprises et des filières professionnelles, avec une mobilisation spécifique des secteurs en tension, tels que la santé.

Ce rapport d'activité des services de l'État, construit autour des politiques publiques prioritaires du gouvernement, a vocation à faire apparaître l'État régional dans sa diversité. Son ambition n'est bien évidemment pas de présenter l'exhaustivité des actions de l'État en région, mais bien de montrer, par des exemples de réalisation choisis, l'engagement des femmes et des hommes qui, au quotidien, œuvrent pour améliorer la vie des habitants de la région Occitanie.

Pierre-André DURAND,

préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
EMPLOI ET INSERTION
PROFESSIONNELLE**



Le retour vers une « société du plein emploi » est une des ambitions fortes portées par le Gouvernement, qui s'est fixé comme objectif de ramener le taux de chômage à 5 %. Dans ce contexte, les services de l'État ont été fortement mobilisés en 2024 pour mettre en œuvre la loi « Plein emploi » et déployer ses différents dispositifs : mise en place des Comités territoriaux pour l'emploi (CTE), accompagnement des allocataires du RSA, etc.

Dans le même temps, l'apprentissage a continué de se développer en Occitanie. En 2024, plus de 77 000 jeunes se sont engagés dans cette voie, confirmant le rôle central de l'apprentissage pour favoriser l'insertion des jeunes et répondre aux besoins en compétences des entreprises. Cette montée en puissance s'accompagne d'un engagement fort des services de l'État pour garantir la qualité de l'offre de formation à destination des apprentis.

Dans le champ de la protection des salariés, alors que le nombre d'accidents du travail graves a augmenté en Occitanie, les services de l'État ont été mobilisés sur les deux volets du contrôle et de la prévention, afin de lutter

contre les fraudes et les conditions de travail indignes, mais aussi partager les bonnes pratiques avec les entreprises.

Les services de l'État en région pilotent plusieurs dispositifs de soutien aux entreprises, en cohérence avec les objectifs de réindustrialisation et de compétitivité des entreprises portés par le Gouvernement. En 2024, les services de l'État ont à nouveau été particulièrement investis dans le déploiement du plan France 2030 et de son volet régionalisé, qui permettent de soutenir nos filières d'avenir. L'État apporte également son soutien à la recherche et l'innovation des entreprises, notamment via des outils fiscaux incitatifs (CIR, CII).

D'un point de vue plus défensif, les services de l'État sont également mobilisés pour soutenir les entreprises en difficulté, à travers un arsenal fiscal adapté et l'accompagnement des commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP). L'État mène par ailleurs une politique volontariste de sécurité économique, afin d'appuyer les entreprises stratégiques à faire face aux menaces croissantes qu'elles rencontrent

Travail, Emploi, Formation, Insertion Professionnelle

ALLER VERS UNE SOCIÉTÉ DU PLEIN EMPLOI

Pour les services de l'État et leurs opérateurs, en particulier France Travail, l'année 2024 a été marquée par le déploiement opérationnel de la loi pour le plein emploi et ses dispositifs : accompagnement des allocataires du RSA, mise en place de la « Team RH Occitanie », etc.

Une nouvelle gouvernance territoriale de l'emploi

Parmi ses principales mesures, la loi pour le plein emploi a introduit une nouvelle gouvernance territoriale des politiques de l'emploi. Autour du Comité régional pour l'emploi (CRPE), un réseau de comités territoriaux pour l'emploi (CTE) se décline à l'échelle des 13 départements et des 37 bassins d'emploi d'Occitanie. Ces instances permettent de rassembler acteurs publics, collectivités, partenaires sociaux et membres du réseau pour l'emploi à chaque échelon territorial, afin de coordonner les actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle au plus près des besoins spécifiques de chaque territoire.

Un accompagnement rénové des allocataires du RSA

Dans le cadre des expérimentations prévues par la loi, un accompagnement intensif des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) a été déployé dans

plusieurs territoires pilotes d'Occitanie, notamment dans les bassins de Decazeville–Villefranche, Millau–Saint-Affrique et Lourdes–Adour Madiran. Cette approche expérimentale repose sur une prise en charge exhaustive des bénéficiaires du RSA tout au long de leur parcours, afin de favoriser leur réinsertion professionnelle. Les premiers résultats de ce dispositif sont encourageants : dans le bassin de Decazeville-Villefranche, six mois après leur entrée dans le dispositif, 46 % des allocataires accompagnés ont retrouvé un emploi et 91 % se disent satisfaits.



Un guichet unique de l'offre d'appui RH aux entreprises

Sur le volet des ressources humaines, l'initiative « Team RH Occitanie » a été lancée en septembre 2024, afin de faciliter l'accès des entreprises à l'offre de soutien RH proposée par les organismes publics, jusqu'alors dispersée et peu lisible pour les entreprises. Portée par l'État, la Région et France Travail, elle fédère plus de 20 partenaires (CCI, CMA, APEC, Cap Emploi, Transitions Pro, etc.) autour d'une logique de « guichet unique », afin de proposer



aux TPE et PME du territoire une offre d'appui lisible et aisément accessible (portail teamrh-occitanie.fr), reposant sur des équipes de proximité agissant directement dans les territoires.

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES

Dans un contexte d'évolution des besoins en compétence des entreprises, la formation des demandeurs d'emploi constitue un levier essentiel pour répondre aux attentes des entreprises et sécuriser les parcours professionnels individuels. L'État y contribue fortement, en cofinçant l'offre de formation via le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC). En 2024, la contractualisation du PRIC pour la période 2024-2027 entre l'État et le conseil régional a été finalisée, permettant de maintenir un soutien annuel de plus de 85 millions d'euros en faveur des demandeurs d'emploi et des

jeunes, avec une attention particulière portée aux métiers en tension et aux publics éloignés de l'emploi.

En parallèle, les services de l'État se sont fortement mobilisés pour accompagner l'adaptation des compétences à la transition écologique, défi majeur pour les années à venir. En Occitanie, plus d'un quart des emplois pourraient être concernés par cette transition, avec un potentiel net de 30 000 créations d'emplois d'ici 2030. Pour anticiper les tensions de recrutement dans les filières clés (bâtiment, agriculture, énergie) et accompagner les reconfigurations sectorielles dans les territoires, un groupe de travail « emplois et compétences » a été installé dans le cadre de la COP Occitanie. Son plan d'action repose sur trois axes stratégiques : mobiliser les publics en insertion ou en reconversion, adapter l'offre de formation initiale et continue, et accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs besoins.

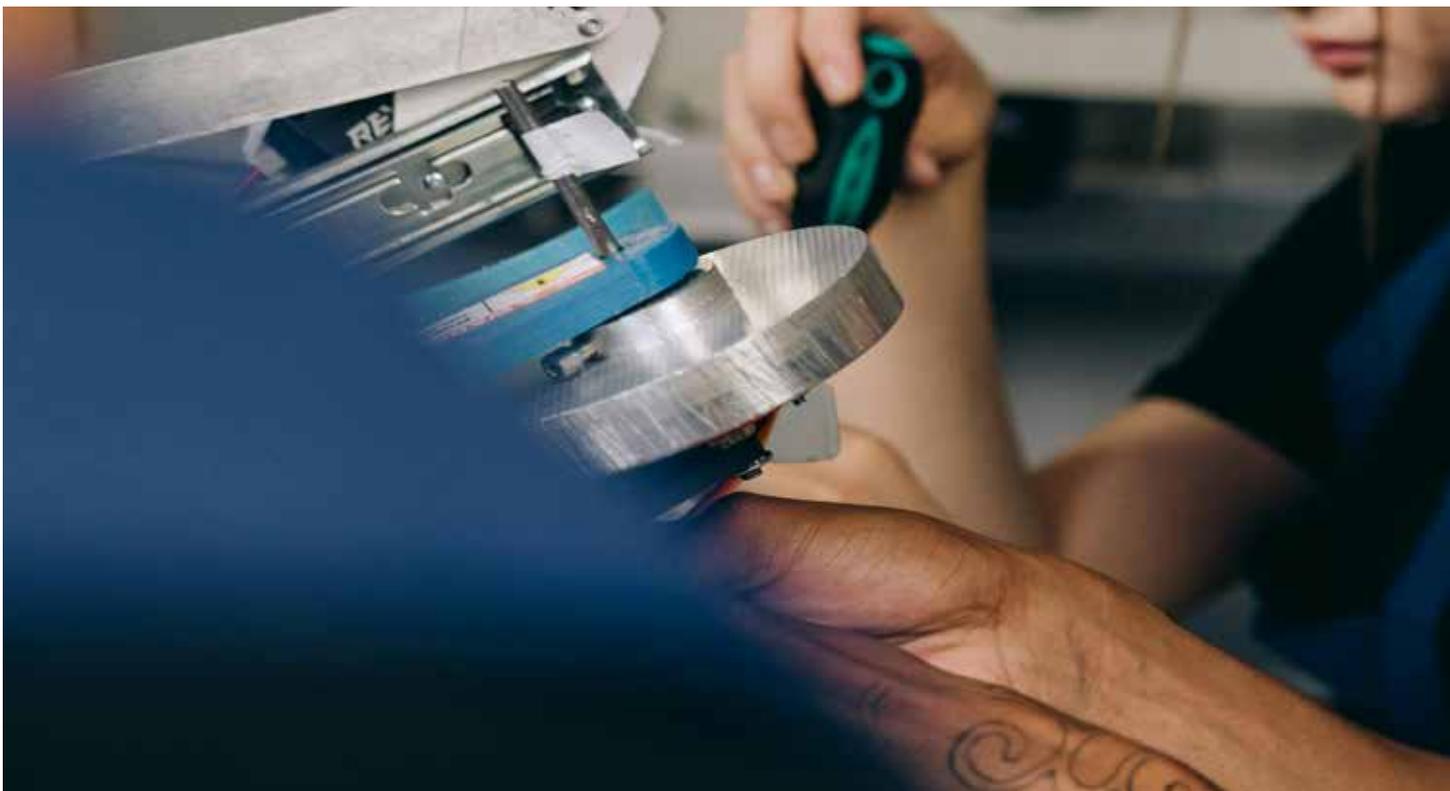
DÉVELOPPER LE RECOURS À L'APPRENTISSAGE CHEZ LES JEUNES

L'apprentissage représente un levier clé d'insertion professionnelle pour les jeunes, tout en offrant aux entreprises un moyen de former leurs futurs collaborateurs, dans un contexte de tensions de recrutement dans certains secteurs. En Occitanie, la DREETS pilote le développement de cette voie en lien étroit avec le Rectorat, le conseil régional et ses partenaires, en ciblant prioritairement les publics les moins qualifiés et les métiers en tension. Elle veille à la promotion des aides publiques à destination des entreprises et contrôle les centres de formation des apprentis (CFA) afin de garantir une prestation de qualité.

Depuis la réforme sur l'apprentissage de 2018, le nombre d'apprentis a connu une hausse constante en Occitanie : après un triplement des contrats signés entre 2017 et 2022, ce chiffre n'a cessé d'augmenter,

pour atteindre 76 798 fin 2024. Parallèlement, le nombre d'organismes de formation par l'apprentissage a fortement augmenté, passant de 98 en 2018 à 324 en 2024. Cette évolution impose aux nouveaux acteurs de la formation une appropriation des missions définies par la réforme de 2018, afin de garantir la qualité de l'offre.

Pour accompagner cette évolution, les services de l'État s'appuient sur le réseau des CARIF-OREF, qui déploie un programme national de professionnalisation des organismes de formation. Initié en 2023 autour de thématiques comme l'illettrisme, le handicap, la lutte contre les discriminations, la mixité et l'égalité professionnelle, ce programme s'est poursuivi en 2024 avec l'organisation de quatre webinaires à destination des CFA. En 2025, la DREETS renforcera cette mobilisation, notamment en impliquant davantage le Réseau pour l'Emploi afin



de faire de l'apprentissage une solution pérenne pour l'avenir des jeunes en Occitanie.

PROMOUVOIR LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

En Occitanie, le nombre d'accidents du travail graves et mortels est de nouveau en hausse, après plusieurs années de stabilité. Pour faire face à cette évolution préoccupante, la DREETS et les DDETS(PP) ont intensifié les contrôles dans les secteurs les plus accidentogènes, en particulier le BTP, avec plus de 4 000 interventions réalisées en 2024. Une vigilance accrue est portée à la sécurité des jeunes salariés. Sur le volet de la prévention, la DREETS a par ailleurs mobilisé les branches professionnelles pour encourager une culture commune de la sécurité. À titre d'exemple, un webinaire co-organisé avec

la Fédération régionale des travaux publics a réuni plus de 200 participants autour des risques liés aux chantiers en circulation.

Dans un même objectif de protection des salariés, les services de l'État ont également été mobilisés pour lutter contre le travail illégal et les fraudes. En 2024, plus de 1 000 contrôles ont été réalisés par l'inspection du travail, la MSA et l'URSSAF, permettant de constater des cas d'emploi non déclarés ou de non-respect des règles de rémunération. Des actions sectorielles ont également été menées, à l'instar de la convention de coopération conclue entre la DRAC et les organisations professionnelles du spectacle, mais également des actions de coopération transfrontalière, notamment avec les autorités espagnoles, afin de faciliter l'identification des fraudes au détachement des salariés et les défauts d'établissements des entreprises en France.



Développement économique

INVESTIR DANS LES FILIÈRES D'AVENIR : LE PLAN FRANCE 2030

De la recherche fondamentale à l'émergence d'une idée, jusqu'à la production d'un produit ou d'un service nouveau, le plan d'investissement France 2030 soutient tout le cycle d'un projet, de l'innovation à l'industrialisation. Lancé en 2021, ce plan est inédit par son ampleur : 54 milliards d'euros d'investissements pour répondre aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence.

L'Occitanie est impliquée dans tous les objectifs de France 2030, et contribue notamment aux résultats nationaux. Fin 2024, le montant des aides accordées aux entreprises d'Occitanie s'élève à près de 1,91 milliard d'euros, soit 6,74 %

des montants alloués nationalement. Concrètement, ce sont plus de 820 lauréats soutenus, ce qui place l'Occitanie au quatrième rang des bénéficiaires de France 2030, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France, et devant la Nouvelle-Aquitaine, le Grand-Est et la région PACA.

En Occitanie, le plan France 2030 a bénéficié à l'ensemble des secteurs. Parmi les secteurs les plus soutenus, on compte l'aéronautique (353M€), la santé (237M€), les énergies renouvelables et l'hydrogène vert (227M€), en cohérence avec les atouts économiques et industriels de la région. D'un point de vue géographique, malgré une concentration naturelle des aides sur les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault, l'ensemble des départements ont bénéficié du soutien de France 2030.



FOCUS :

la réindustrialisation, une réalité en Occitanie

Le baromètre industriel de l'État est un indicateur de la réindustrialisation du pays mis en place pour mesurer le nombre d'ouvertures nettes de sites industriels en France.

Avec 5 ouvertures nettes d'usines au 1^{er} semestre 2024, l'Occitanie poursuit sa dynamique de réindustrialisation : en 2024, 9 sites industriels ont connu une extension significative, une usine a été implantée et 5 usines ont fermé. Les secteurs des biens de consommation et de la métallurgie sont particulièrement représentés parmi les extensions d'usines.

Les secteurs des biens de consommation et de la métallurgie sont particulièrement représentés parmi les extensions d'usines.

Pour mémoire, l'Occitanie comptait 19 ouvertures nettes d'usines en 2023 et 9 en 2022.



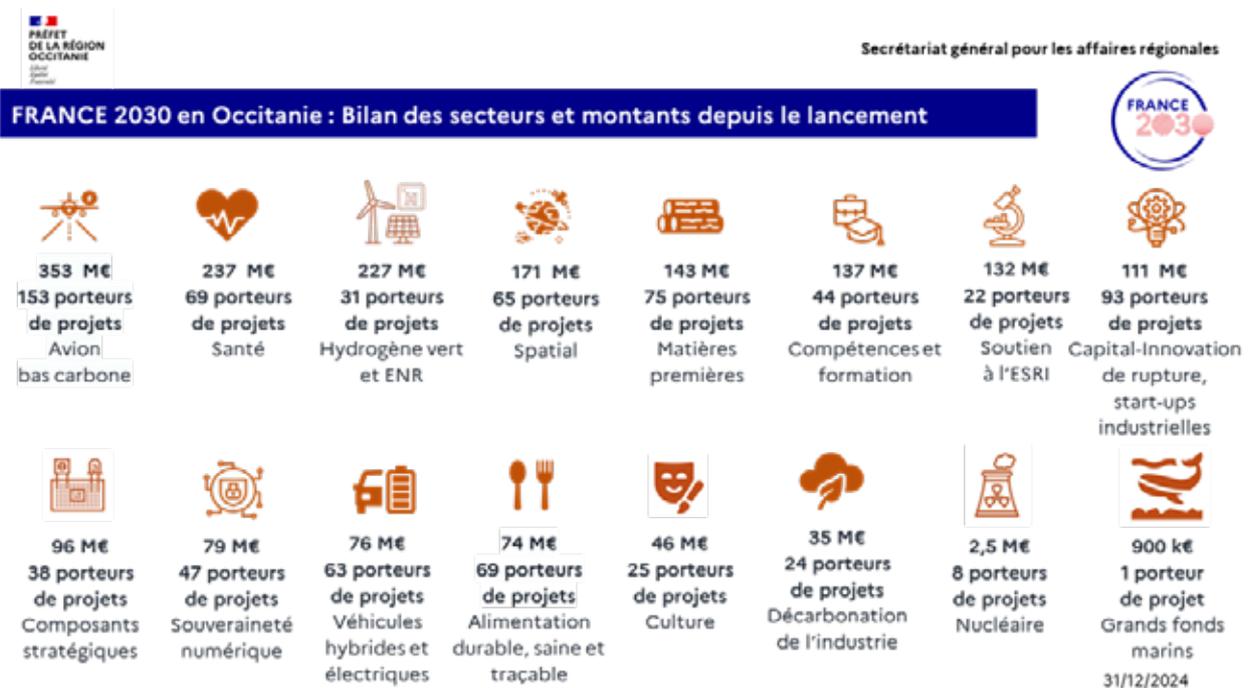
Les services de l'État en région ont également été mobilisés sur le volet régionalisé de France 2030. Doté de 88 millions d'euros et financé à parts égales par l'État et le conseil régional (principe du « 1€ de l'État = 1€ du conseil régional d'Occitanie »), ce volet régionalisé se matérialise par deux appels à projets : l'AAP « Innovation », ciblant principalement les projets mono-partenaires de PME, et l'AAP « I-demo régionalisé », à destination des projets en consortium entre entreprises et laboratoires de recherche. Fin 2024, on dénombre sur ce volet régionalisé de France 2030 121 lauréats désignés par le préfet de région et la présidente du conseil régional, pour un montant d'aide dépassant les 30 millions d'euros.

À l'échelle régionale, la coordination du plan France 2030 est assurée par le Service économique de l'État en région (SEER), chargé du suivi des filières et projets

stratégiques, afin de les accompagner vers les dispositifs adéquats et faire le lien avec les opérateurs nationaux. Au niveau départemental, cette action est relayée par le réseau des sous-préfets « France 2030 », qui assurent la communication du dispositif, ainsi que la détection et l'orientation des projets les plus prometteurs. Ces sous-préfets référents portent une attention particulière aux projets de nouvelles implantations d'activités industrielles, en levant les éventuels blocages et en anticipant les procédures environnementales pour favoriser leur implantation.

ACCOMPAGNER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES

Le soutien à l'innovation est un levier central de compétitivité et de souveraineté technologique pour les



entreprises françaises. En région Occitanie, l'action de l'État, à travers la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI), vise à favoriser la transformation des résultats scientifiques en innovations concrètes, à renforcer les liens entre monde académique et tissu économique, et à faire émerger un écosystème régional attractif.

L'État mobilise à cet effet des outils fiscaux pour inciter les entreprises à investir dans la recherche et le développement. En Occitanie, ces dispositifs bénéficient d'une forte attractivité : près de 1 400 entreprises ont eu recours au Crédit d'impôt recherche (CIR), représentant 8,6 % des bénéficiaires nationaux pour 1,79 milliard d'euros de dépenses déclarées. Le Crédit d'impôt innovation (CII) a, quant à lui, profité à 875 entreprises régionales, pour un total de 148 millions d'euros de dépenses. Par ailleurs, 374 entreprises ont bénéficié du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), illustrant le dynamisme de la jeune recherche entrepreneuriale régionale.

En matière de soutien direct à la recherche, l'État finance également des projets de recherche à fort potentiel. Au niveau national, la loi de programmation pour la recherche (LPR) 2021-2030 vise à doubler le nombre de doctorants financés d'ici 2030. En Occitanie, cette ambition s'est traduite en 2024 par le financement de 1 514 contrats doctoraux, et la signature de 236 conventions industrielles de formations par la recherche (CIFRE). À ce titre, le passage du taux d'entreprises primo-accédantes au CIFRE de 32 % à 34 % entre 2023 et 2024 témoigne d'une diffusion croissante de la culture scientifique dans le tissu économique régional.

PROTÉGER NOS ENTREPRISES FACE AUX RISQUES

Dans un contexte marqué par une contraction de l'économie nationale, les entreprises, surtout les plus petites, ont peiné à retrouver en 2024 leur rentabilité d'avant la crise sanitaire. A ce titre, la filière aéronautique fait figure d'exception : malgré des soubresauts dû au « ramp up » du marché aérien, elle montre les premiers signes d'un retour à une pleine activité. Dans ce contexte de tension, les services de l'État ont renforcé leur mobilisation pour anticiper les risques de défaillance économique et accompagner les entreprises fragilisées.

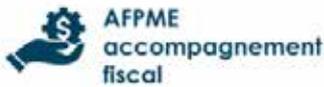
Le dispositif d'accompagnement fiscal des PME (AFPME), porté par la Direction régionale des finances publiques (DRFIP), constitue un levier essentiel d'accompagnement des entreprises en difficulté, en fournissant à des entreprises des réponses personnalisées et adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent. En 2024, 400 entreprises ont ainsi bénéficié de rescrits ou de réponses d'ordre général, soit le double de l'année précédente. En parallèle, les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (CDED) ont vu leur activité croître de 80 %, avec 2091 accompagnements d'entreprises en Occitanie, traduisant une forte mobilisation autour de la prévention des difficultés économiques.

De plus, deux commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) accompagnent les entreprises en difficulté pour préserver l'emploi dans les territoires. Dotés de compétences en matière de projets d'entreprise

et d'analyse financière, ainsi que d'une bonne connaissance des divers partenaires de l'entreprise, les CRP apportent un appui opérationnel à la restructuration des entreprises en lien avec les autres acteurs. En 2024, l'équipe des CRP d'Occitanie a accompagné plus de 120 entreprises en difficulté, en collaboration avec les services de l'État en région et en lien avec les services centraux.

Enfin, dans un contexte de menaces hybrides et d'intensification des risques concurrentiels, la sécurité économique est demeurée une priorité forte de

l'État en 2024. Sous la coordination du préfet de région et avec l'appui des deux délégués à l'information stratégique et à la sécurité économique (DISSE), les services de l'État ont conduit des actions de sensibilisation ciblées, touchant plus de 1 500 personnes en 2024. Par ailleurs, chaque alerte sur des actifs sensibles en région a donné lieu à une évaluation rigoureuse, parfois suivie d'actions de remédiation, afin de préserver les intérêts économiques stratégiques du territoire.



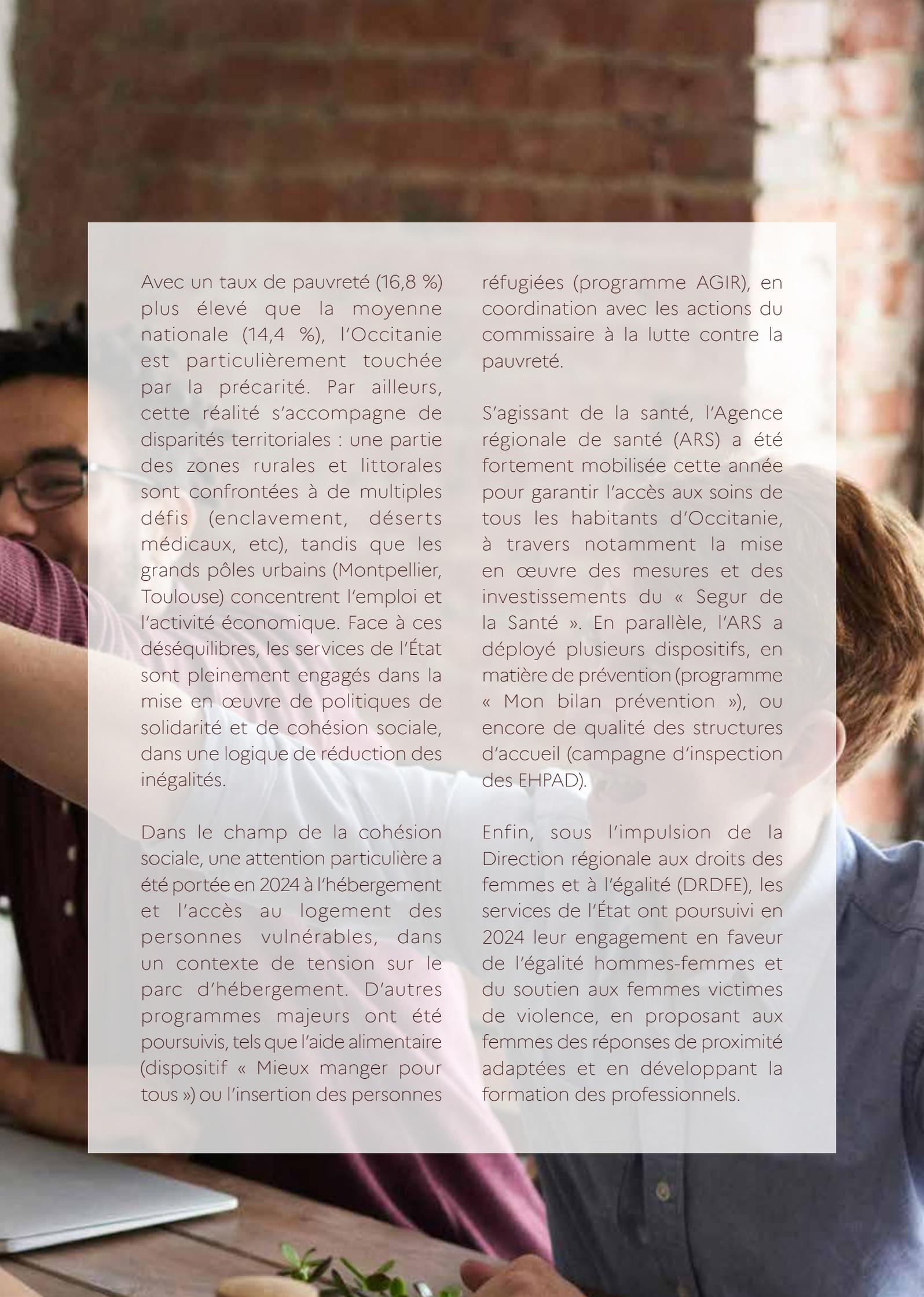
CONSEILLER
DES ENTREPRISES





**COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ,
ASILE ET SANTÉ**





Avec un taux de pauvreté (16,8 %) plus élevé que la moyenne nationale (14,4 %), l'Occitanie est particulièrement touchée par la précarité. Par ailleurs, cette réalité s'accompagne de disparités territoriales : une partie des zones rurales et littorales sont confrontées à de multiples défis (enclavement, déserts médicaux, etc), tandis que les grands pôles urbains (Montpellier, Toulouse) concentrent l'emploi et l'activité économique. Face à ces déséquilibres, les services de l'État sont pleinement engagés dans la mise en œuvre de politiques de solidarité et de cohésion sociale, dans une logique de réduction des inégalités.

Dans le champ de la cohésion sociale, une attention particulière a été portée en 2024 à l'hébergement et l'accès au logement des personnes vulnérables, dans un contexte de tension sur le parc d'hébergement. D'autres programmes majeurs ont été poursuivis, tels que l'aide alimentaire (dispositif « Mieux manger pour tous ») ou l'insertion des personnes

réfugiées (programme AGIR), en coordination avec les actions du commissaire à la lutte contre la pauvreté.

S'agissant de la santé, l'Agence régionale de santé (ARS) a été fortement mobilisée cette année pour garantir l'accès aux soins de tous les habitants d'Occitanie, à travers notamment la mise en œuvre des mesures et des investissements du « Segur de la Santé ». En parallèle, l'ARS a déployé plusieurs dispositifs, en matière de prévention (programme « Mon bilan prévention »), ou encore de qualité des structures d'accueil (campagne d'inspection des EHPAD).

Enfin, sous l'impulsion de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), les services de l'État ont poursuivi en 2024 leur engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes et du soutien aux femmes victimes de violence, en proposant aux femmes des réponses de proximité adaptées et en développant la formation des professionnels.

Prévenir et lutter contre la pauvreté

Le Pacte des solidarités 2024-2027 constitue la nouvelle feuille de route de l'action gouvernementale en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté. Fruit d'un dialogue avec les associations et les collectivités territoriales, il repose sur quatre grands axes :

- investir dans la prévention de la pauvreté dès l'enfance (axe 1)
- permettre la sortie de la pauvreté par l'emploi (axe 2)
- renforcer l'accès aux droits par des démarches d'« aller-vers » (axe 3)
- construire une transition écologique socialement équitable (axe 4).

En Occitanie, ce pacte est décliné à travers des contrats locaux de solidarité passés avec les conseils départementaux et pilotés par le commissaire à la lutte contre la pauvreté, afin d'adapter les priorités nationales aux réalités et aux besoins spécifiques des territoires.

Parmi les actions portées par le commissaire à la lutte contre la pauvreté en Occitanie, deux méritent particulièrement d'être soulignées :

Le dispositif de tarification sociale des cantines en milieu rural

Le dispositif de tarification sociale des cantines en milieu rural vise à garantir un accès effectif des enfants issus de familles modestes à une alimentation équilibrée, en leur proposant des repas à 1 € ou moins. En pratique, l'État verse aux

communes rurales éligibles à la Dotation de solidarité rurale (DSR) une aide de 3 € par repas, à condition qu'elles mettent en place une grille tarifaire progressive. Cette mesure contribue ainsi à alléger le budget des familles, tout en soutenant les petites communes, souvent en difficulté pour financer la restauration scolaire.

Cette action fait l'objet d'un accompagnement renforcé au niveau départemental. Grâce aux campagnes d'information portées conjointement par le commissaire à la pauvreté, les DDETS, l'Éducation nationale, les CAF et l'ASP, 354 collectivités d'Occitanie sont désormais engagées dans le dispositif, couvrant 827 communes sur les 1 276 éligibles dans la région.

L'accès au logement des personnes les plus vulnérables

L'accès au logement constitue un des piliers des politiques de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les services de l'État ont poursuivi en 2024 le déploiement du plan national « Logement d'abord », avec des résultats concrets : plus de 1 700 logements sociaux ont été attribués à des personnes sans abri, hébergées en urgence ou vivant en habitat de fortune.

En parallèle, plus de 550 nouvelles places d'intermédiation locative ont été ouvertes, permettant à des ménages en difficulté d'accéder à un logement dans le parc privé dans des conditions sécurisées.

L'enjeu du logement des personnes vulnérables a par ailleurs été identifié comme prioritaire lors des Assises régionales du logement d'Occitanie. Dans le cadre de ces Assises, un groupe de travail dédié à l'accès au logement des personnes précaires a été mis en place, réunissant les services de l'État, les collectivités, les bailleurs, les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), les acteurs de l'hébergement et les associations de solidarité.

Ce groupe de travail a formulé plusieurs solutions opérationnelles, parmi lesquelles :

- poursuivre la création de nouvelles places de logement ciblées sur les publics prioritaires ;
- favoriser la mise en place d'un accompagnement global prenant en compte les enjeux de santé et d'emploi, sous pilotage des SIAO ;
- renforcer les dispositifs de prévention des expulsions et de soutien à l'entrée dans le logement, pour éviter les ruptures de parcours.

Ces mesures participent à sécuriser les parcours résidentiels des personnes en situation de précarité, tout en favorisant l'autonomisation des publics accompagnés.



Préserver la santé des populations

En 2024, l'Agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie a de nouveau été pleinement mobilisée aux côtés des services de l'État pour assurer ses missions essentielles en matière de santé publique, d'accès aux soins, et de sécurité sanitaire, au service des habitants d'Occitanie.

Miser sur la prévention

Lancé à l'initiative du Président de la République en 2022, le dispositif « Mon Bilan Prévention » incarne une nouvelle étape de la politique nationale de prévention en santé, en proposant à chaque personne une série de rendez-vous de prévention tout au long de sa vie, aux âges clés de 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans. Ces entretiens personnalisés avec des professionnels de santé permettent de faire un bilan global

sur l'état de santé, les habitudes de vie et les besoins spécifiques de chacun.

En 2024, l'Agence Régionale de Santé a intensifié sa mobilisation pour massifier le recours à « Mon bilan prévention », en adaptant les modalités d'accès selon les territoires et les populations. Les premiers résultats montrent une réelle dynamique d'appropriation du dispositif, avec plus de 8 000 bénéficiaires d'une consultation de prévention en 2024.

Garantir l'accès aux soins des personnes âgées, à domicile comme en EHPAD

Face au vieillissement de la population, l'ARS Occitanie soutient activement le déploiement des Centres de Ressources Territoriaux (CRT), afin de permettre aux personnes âgées de vieillir chez

.....
Mon Bilan Prévention





elles dans les meilleures conditions. Financés intégralement par l'ARS, les CRT proposent un accompagnement renforcé et personnalisé pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, en promouvant des solutions alternatives à l'hébergement institutionnel. L'accompagnement fourni par les CRT repose sur deux volets :

- la mutualisation des compétences gérontologiques disponibles sur le territoire ;
- l'organisation d'un parcours d'accompagnement graduel mobilisant l'ensemble des professionnels intervenant au domicile des personnes âgées.

En 2024, l'Occitanie comptait 17 CRT couvrant 12 des 13 départements de la région.

S'agissant de l'hébergement en structure, l'ARS Occitanie a par ailleurs contribué à la mise en œuvre du plan national de contrôle des EHPAD, conduit entre 2022 et 2024 dans le cadre des mesures relatives à la politique « Grand âge ». Ce plan vise à s'assurer de la qualité et de la sécurité des conditions d'accueil dans les plus de 800 établissements de la région. En lien étroit avec les Conseils départementaux, l'ARS a mobilisé des

inspections sur site ou des contrôles sur pièces, selon une stratégie de ciblage fondée sur une cartographie des risques.

Au 31 décembre 2024, 805 EHPAD avaient été contrôlés ou inspectés, soit 99 % de l'objectif fixé. En tout, 821 interventions ont été menées, dont 656 contrôles sur pièces (80 %) et 160 inspections sur place (20 %). Ces inspections permettent de garantir la conformité réglementaire des structures et de lutter efficacement contre les situations de maltraitance, renforçant ainsi la confiance des familles et des usagers dans les EHPAD.



Investir dans les établissements de santé d'Occitanie

Le « Ségur de la Santé » a marqué un tournant majeur dans le financement du système de santé. En Occitanie, ce sont plus de 1,6 milliards d'euros qui ont été mobilisés pour renforcer l'offre de soins et moderniser les infrastructures sanitaires et médico-sociales. Cet effort inédit, piloté par l'ARS, bénéficie aussi bien aux grands centres hospitaliers qu'aux établissements de taille plus modeste. Parmi les 67 projets accompagnés, six concernent des opérations majeures à Montpellier, Toulouse, Auch, Montauban, Tarbes-Lourdes et Millau-Saint-Affrique.

En parallèle, près d'une centaine d'établissements médico-sociaux ont été soutenus dans leurs projets de transformation, grâce à un financement combiné de l'État et du conseil régional (plus de 50 millions d'euros de cofinancement régional). Enfin, l'ARS dispose de 131 millions d'euros pour financer les investissements du quotidien jusqu'en 2025, afin de répondre aux besoins les plus immédiats des soignants et des patients. Le « Ségur de la Santé » constitue ainsi un levier stratégique de transformation durable et équitable de notre système de soins.

Promouvoir les droits des femmes et l'égalité Femmes-Hommes

La direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), en lien avec les délégués départementaux, joue un rôle clé dans l'animation, la coordination et l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'égalité femmes-hommes. En 2024, elle a piloté plusieurs dispositifs de l'État pour répondre aux urgences sociales telles que la lutte contre les violences, tout en faisant progresser la culture de l'égalité dans les pratiques économiques et sociales.

Mieux protéger et accompagner les femmes victimes de violences

La lutte contre les violences faites aux femmes est un pilier de la « Grande cause » des derniers quinquennats.

Inscrit comme axe prioritaire du plan interministériel « Toutes et Tous égaux » 2023–2027, ce combat se décline à travers 18 objectifs opérationnels, renforçant les acquis du Grenelle contre les violences conjugales. En région Occitanie, l'État poursuit l'objectif d'une protection intégrale, immédiate et accessible pour toutes les femmes. Cela passe notamment par un maillage territorial renforcé des dispositifs de soutien, avec une attention particulière aux zones rurales et aux territoires marqués par la précarité socio-économique.

En 2024, l'action publique s'est intensifiée autour de deux leviers majeurs : la proximité des dispositifs, avec le déploiement de permanences associatives, de dispositifs

itinérants ou encore d'aides à la mobilité type « bons taxis », et la formation accrue des professionnels. Au total, ce sont ainsi plus de 2,7 millions d'euros qui ont été consacrés en 2024 à la lutte contre les violences faites aux femmes, soit 77 % du budget régional consacré aux droits des femmes.

En 2024, la lutte contre les violences faites aux femmes s'est également traduite par des manifestations concrètes, dont trois méritent d'être soulignées. D'abord, une nouvelle Maison des femmes a vu le jour au CHU de Toulouse, permettant de compléter l'offre existante dans l'Ariège, le Gard et l'Hérault. Par ailleurs, deux Centres de Prise en Charge des Auteurs (CPCA) ont été consolidés grâce à l'action conjointe des services de l'État, de l'autorité judiciaire, des SPIP et du tissu associatif : le CPCA Ouest (porté par l'UCRM) et le CPCA Sud-Est (porté par l'AERS). Enfin, une aide

universelle d'urgence a été mise en place par les CAF et les MSA, afin de permettre aux victimes de quitter rapidement un domicile dangereux.

Faire vivre la culture de l'égalité en entreprise

L'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère économique constitue une priorité de l'État en Occitanie, en cohérence avec l'axe 3 du plan national "Toutes et Tous égaux". Alors que seulement 32,3 % des entreprises françaises sont dirigées par des femmes, il est essentiel de renforcer l'émancipation économique des femmes, en suscitant des vocations et en accompagnant efficacement les projets entrepreneuriaux portés par des femmes.

Dans cette dynamique, l'Occitanie participe au programme national « 101 femmes entrepreneures » et développe



une stratégie territoriale pour valoriser les dispositifs existants et renforcer leur lisibilité. Cette mobilisation a pris une dimension nouvelle en 2024 avec l'organisation du challenge "Qui veut être entrepreneure en Occitanie ?", en lien avec de nombreux partenaires publics et privés (BPI, conseil régional, entreprises, associations). Sur les

116 candidatures reçues, deux prix ont été remis : un prix "jeune pousse", décerné au projet de tiers-lieu d'une entrepreneure du Tarn, et un prix "impact social et environnemental", remis à une cheffe d'entreprise aveyronnaise dans le domaine du recyclage industriel.

Favoriser l'insertion des demandeurs d'asile

Accueillir et héberger les demandeurs d'asile

En 2024, la région Occitanie a poursuivi sa mobilisation pour assurer un accueil digne et adapté aux personnes demandant l'asile. Le parc régional d'hébergement, stabilisé à un niveau élevé, comptait 9 187 places réparties sur l'ensemble du territoire, garantissant une couverture régionale équilibrée. Ce parc se compose de plusieurs types de structures :

- 8 078 places en Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), en Hébergements d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) et dans les structures du Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRADHA). Ces dispositifs permettent un hébergement pérenne durant l'examen des demandes, tout en offrant un accompagnement global : soutien administratif, aide sociale, scolarisation des enfants et allocation financière pour les besoins quotidiens.
- 420 places en Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES). Ces

centres, qui jouent un rôle de sas d'urgence, assurent une prise en charge temporaire, avec l'appui de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), pour évaluer la situation des personnes exilées et les orienter vers des solutions d'hébergement adaptées.

- 689 places en Centres Provisoires d'Hébergement (CPH), réservées aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié. Ces centres offrent un accompagnement socio-professionnel renforcé afin de faciliter leur première insertion dans la société française.

Alors que la guerre en Ukraine se poursuit, l'Occitanie s'est également pleinement engagée pour accueillir les déplacés ukrainiens bénéficiant de la protection temporaire. Depuis le début du conflit, près de 10 000 personnes originaires d'Ukraine ont trouvé refuge en Occitanie. En 2024, la préfecture de région a maintenu un effort constant en mettant à disposition plus de 1 200 places d'hébergement dans les 8 départements mobilisés. Par ailleurs, le mécanisme de solidarité régionale est

resté actif, afin de faire face à d'éventuelles saturations locales, et assurer une réponse rapide et coordonnée sur tout le territoire.

Accompagner l'intégration des réfugiés : le dispositif AGIR

Au-delà du soutien apporté aux demandeurs d'asile, l'État favorise également, en aval, l'insertion des personnes accédant au statut de Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI). À travers le programme AGIR, les services de l'État, des collectivités locales et du tissu associatif proposent aux réfugiés une prise en charge sur-mesure, globale et coordonnée, centrée sur le

triptyque logement-emploi-apprentissage de la langue.

En 2024, le dispositif AGIR a été pleinement déployé dans les 13 départements d'Occitanie, avec plus de 1 500 bénéficiaires pour cette seule année. Les résultats sont significatifs : 35 % des bénéficiaires ont accédé à l'emploi et 50 % à un logement à l'issue de leur accompagnement. À terme, le dispositif ambitionne de conduire 60 % des bénéficiaires vers l'emploi ou la formation et 80 % vers un logement durable, affirmant ainsi l'engagement de l'État pour une intégration durable des personnes réfugiées en Occitanie.

Faire reculer l'illettrisme

Les services de l'État sont fortement mobilisés dans la lutte contre l'illettrisme, à travers une action coordonnée, à tous les âges de la vie et au plus près des territoires. Cette politique publique vise à garantir à chacun la maîtrise des compétences de base, condition de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès aux droits et de l'autonomie. Elle mobilise un large éventail d'acteurs institutionnels, associatifs et professionnels, dans une approche transversale intégrant la réussite éducative, la formation, l'emploi, la citoyenneté et l'inclusion numérique. Cette dynamique est portée au niveau national par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), qui anime la gouvernance en région, en lien étroit avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs de la formation et de l'insertion. En 2024, une avancée majeure a été franchie

avec la première objectivation chiffrée de l'illettrisme en Occitanie. Réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'ANLCI, CSA Research, le conseil régional et le Carif-Oref Occitanie, l'enquête « Illettrisme, illettrisme et pauvreté en Occitanie » dresse un état des lieux inédit. Ses résultats montrent que 7 % des 18-65 ans ayant été scolarisés en France, soit environ 240 000 personnes, sont en situation d'illettrisme. En parallèle, 27 % de cette population présentent des compétences numériques faibles, et 4 % relèvent de l'illectronisme. Ces données révèlent une vulnérabilité plus marquée chez les plus âgés mais aussi chez les 18-25 ans. En réponse, l'année 2024 a été marquée par un renforcement de la mobilisation des acteurs, notamment à travers le déploiement de l'outil EVA, qui permet d'évaluer les compétences de base de manière ludique et personnalisée.



┌

TRANSITION ET PLANIFICATION ÉCOLOGIQUES

└

Au niveau national, la région Occitanie est une des plus touchées par les effets du changement climatique. En matière de températures, elle figure parmi les trois régions métropolitaines où l'augmentation a été la plus rapide depuis 1950, avec une hausse de 1,5°C, contre 1,2°C au niveau national. Par ailleurs, l'Occitanie est la région de l'hexagone avec le plus grand nombre de cours d'eau en situation d'étiage sévère chaque été.

Pour faire face à ces effets prononcés du changement climatique en Occitanie, les services de l'État sont pleinement engagés dans la territorialisation de la planification écologique. En 2024, l'Occitanie a lancé les travaux de la COP régionale. Grâce à la mobilisation des collectivités et des acteurs économiques, associatifs et citoyens, une feuille de route régionale a été publiée fin 2024, avec plus de 1 000 projets de transition identifiés.

Dans ce cadre, le développement des énergies renouvelables (EnR) constitue une priorité majeure pour la région, qui dispose d'un potentiel important, notamment pour l'éolien en mer. Grâce au

Comité Régional de l'Énergie, l'Occitanie accélère la mise en place de zones d'accélération dédiées aux projets EnR, favorisant une dynamique territoriale forte.

En ce qui concerne l'industrie, la décarbonation progresse à l'échelle régionale, grâce à un accompagnement ciblé. En 2024, 37 projets de décarbonation de gros sites industriels ont été lancés, représentant une réduction annuelle d'environ 331 000 tonnes d'équivalent CO₂, soit près de 10 % des émissions industrielles régionales. Un travail de soutien s'étend également aux petites et moyennes entreprises, pour lever les freins techniques et financiers.

Enfin, l'Occitanie a renforcé en 2024 ses efforts pour une gestion durable de la ressource en eau, en s'appuyant sur les objectifs du Plan Eau national déclinés dans les bassins régionaux. L'accent est mis sur la sobriété et l'adaptation au changement climatique, avec un important soutien financier des agences de l'eau, qui ont investi massivement pour accompagner des projets de sobriété hydrique et de renouvellement des infrastructures.

Territorialiser la transition écologique : la COP Occitanie

Dans le prolongement de la stratégie nationale portée par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), l'Occitanie s'est pleinement engagée en 2024 dans la territorialisation de la planification écologique, à travers la Conférence des Parties (COP) régionale. L'objectif partagé de cette COP est clair : mettre l'Occitanie en ordre de marche pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, en phase avec les ambitions nationales. Sous l'impulsion de son Secrétaire général, la COP Occitanie est entrée en 2024 dans sa phase opérationnelle.

La méthode adoptée en Occitanie vise à encourager la mobilisation locale, dans un esprit de concertation et de co-construction. À l'échelle régionale, neuf groupes de travail thématiques, copilotés par les services de l'État et du conseil régional, ont permis de réaliser un diagnostic territorial complet. En complément de ces travaux, des réunions départementales organisées par les préfets se sont tenues dans les 13 départements de la région, associant plus de 650 participants issus des collectivités, des associations, des entreprises, ainsi que du monde académique. En parallèle, une consultation en ligne a réuni près de 2 000 contributions citoyennes. Ainsi,



grâce à la mobilisation de tous les acteurs aux différentes échelles territoriales, plus de 1 000 projets de transition écologique ont pu émerger.

Véritable aboutissement de ce travail, la feuille de route régionale à horizon 2030 a été lancée le 16 janvier 2025 en présence de la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher. Elle s'articule autour de plusieurs axes prioritaires : décarbonation de l'économie régionale,

sobriété énergétique, adaptation des territoires au changement climatique, transition agricole et alimentaire, préservation de la biodiversité, etc. Au 12 février 2025, le taux d'avancement de cette feuille de route s'établit à 45 %, un chiffre encourageant au regard de la moyenne nationale (51 %), témoignant d'une dynamique régionale bien enclenchée.

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Afin de réussir la transition écologique et atteindre ses objectifs de lutte contre le changement climatique, la France s'est dotée d'une Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC), avec un objectif national est clair : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, en mobilisant l'ensemble des leviers à disposition. Parmi eux, le développement des énergies renouvelables (EnR) est une des priorités fixées par le Gouvernement.

En Occitanie, la déclinaison de cette stratégie s'incarne dans les travaux du Comité Régional de l'Énergie (CRE), installé le 20 décembre 2023 par le préfet de région et la présidente du conseil régional. Cette instance réunit les services de l'État, les collectivités, les opérateurs et les acteurs économiques pour organiser la concertation et coordonner la territorialisation des objectifs énergétiques, accélérer

le développement des énergies renouvelables et anticiper les évolutions du mix énergétique à l'échelle territoriale.

Dans le domaine des énergies renouvelables, les services de l'État et le réseau des référents préfectoraux ont accompagné en 2024 la mise en œuvre des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) sur l'ensemble du territoire régional, conformément aux objectifs de la loi APER. L'important travail de pédagogie et d'ingénierie réalisé auprès des collectivités a porté ses fruits : lors de la première phase de remontée, 26 % des communes avaient proposé des zones d'accélération, générant un potentiel de production estimé entre 2,4 et 7,4 TWh/an. La seconde phase, engagée dès le 14 octobre 2024, a permis de porter ce chiffre à 45 % de communes participantes, renforçant ainsi le maillage des ZAEnR.

FOCUS SUR

l'éolien flottant, une opportunité unique pour l'Occitanie

Grâce à des vents puissants et réguliers, la Méditerranée dispose d'un fort potentiel de développement de l'éolien en mer flottant. A l'issue du débat public « La mer en débat », des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle de la façade : d'ici 2050, la Méditerranée disposera d'une capacité installée de 5,8GW, soit l'équivalent de la consommation de 10 millions d'habitants. En pratique, cet objectif se traduira par l'accueil de 7 parcs commerciaux d'éolien flottant, dont la majorité au large des cotes d'Occitanie.

En 2024, les services de l'État ont pleinement accompagné le développement de l'éolien en mer, notamment via le suivi des projets de fermes pilotes Eolmed et EFGl sur le port de Port-la-Nouvelle, ainsi que la concertation relative aux deux premiers parcs commerciaux, qui a permis de toucher 8 000 participants. Cet engagement se poursuivra en 2025, avec le lancement d'un Comité stratégique de filière pour l'éolien en mer



En 2024, l'ADEME a par ailleurs poursuivi le déploiement du Fonds chaleur, levier essentiel pour développer la production de chaleur renouvelable à partir de biomasse, de géothermie ou de solaire thermique. En Occitanie, 428 opérations de chaleur et/ou froid renouvelable ont été soutenues en 2024, pour un montant total de 26 millions d'euros,

soit une hausse de 30 % par rapport à 2023. Ce dispositif s'adresse en priorité aux secteurs résidentiels, industriel et tertiaire, fortement consommateurs d'énergie thermique, et accompagne la transition vers des systèmes plus durables, en cohérence avec les objectifs de décarbonation.

Limiter l'artificialisation des sols : la mise en œuvre du ZAN

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, la France s'est engagée à atteindre l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, avec un jalon intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2030, par rapport à la décennie précédente. En Occitanie, cet objectif de sobriété foncière se traduit par une enveloppe de consommation maximale de 13 870 hectares d'ici 2030.

La dynamique démographique régionale, marquée par une croissance de 45 000 habitants par an, exerce une forte pression sur les sols, principalement pour le logement (71 %) et les activités économiques (21 %), avec des variations notables selon les territoires : la Haute-Garonne dépasse les 600 hectares d'artificialisation par an, contre moins de 100 hectares pour les départements les moins tendus. Ces écarts reflètent aussi la diversité des formes d'urbanisation,

selon qu'il s'agisse de métropoles, du littoral ou des zones rurales.

Face à ces enjeux, les travaux de territorialisation de la trajectoire ZAN se sont intensifiés en 2024. Le 25 janvier, la première conférence régionale de gouvernance du ZAN a réuni à Toulouse l'ensemble des parties prenantes — État, conseil régional, collectivités —, afin notamment d'arrêter collectivement les Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE). En parallèle, le conseil régional a engagé la révision du SRADDET pour intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'espaces, dans une logique de conciliation entre sobriété foncière, accueil des populations et développement économique. Les services de l'État accompagnent cette démarche, notamment via la mesure « recyclage foncier » du Fonds vert (ex-Fonds friches), qui permet de soutenir des projets de réutilisation du foncier artificialisé.

Soutenir la décarbonation de l'industrie régionale

La décarbonation de l'industrie constitue un pilier important de la planification écologique régionale, alors que le secteur industriel représente près de 12 % des émissions régionales de gaz à effet de serre (GES) en Occitanie. Dans le cadre de la COP Occitanie, la DREETS et le conseil régional pilotent le groupe de travail thématique « Mieux produire dans l'industrie », qui vise à mobiliser l'ensemble de la filière industrielle pour engager les entreprises régionales dans une trajectoire de réduction durable de leurs émissions.

Afin d'atteindre cet objectif, un effort particulier est fait en direction des plus gros émetteurs. En 2024, la DREETS et l'ADEME ont ainsi rencontré individuellement 58 des 72 principaux sites industriels émetteurs de gaz à effet de serre en Occitanie. Cette action ciblée a permis d'identifier et de soutenir 37 projets concrets de décarbonation, représentant à eux seuls une réduction annuelle d'environ 331 000

tonnes d'équivalent CO₂. En incluant les projets en cours d'élaboration, ce potentiel d'économie s'élève à plus de 580 000 tonnes, soit environ 17 % des émissions industrielles régionales de CO₂.

Au-delà des grands sites, la DREETS agit aussi pour accompagner les petits émetteurs, en s'appuyant sur un écosystème d'acteurs territoriaux : agences de développement économique, chambres consulaires, Territoires d'industrie, fédérations professionnelles. L'objectif est de lever les freins à la décarbonation : financement, accès à la biomasse, capacités de raccordement électrique, ou encore ingénierie de projets. La journée régionale « JeDécarbône » du 4 décembre 2024 a illustré cette mobilisation, en réunissant plus de 330 participants autour des enjeux de décarbonation et de sobriété hydrique. Cette dynamique se poursuivra en 2025 avec la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route régionale.



Préserver et restaurer la biodiversité

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, la France s'est engagée à protéger 30 % de son territoire, dont 10 % en protection forte, en intégrant pour la première fois simultanément les milieux terrestres et marins. L'Occitanie, riche d'une biodiversité exceptionnelle, décline cette stratégie nationale à travers un Plan d'Actions Territorial (PAT), animé par la DREAL en lien avec le conseil régional et l'Agence régionale de la biodiversité, et en coordination avec les instances de gouvernance existantes, dont le Comité régional de la biodiversité. À la date du 12 février 2025, 72 % du territoire régional est couvert par une protection (contre 34 % au niveau national), et 13 nouvelles aires protégées ont été créées ou étendues, représentant plus de 182 800 hectares supplémentaires.

La préservation de la biodiversité régionale implique également une gestion fine de la cohabitation avec les grands prédateurs, notamment l'ours brun, pour lequel le préfet de région Occitanie pilote le « Plan Ours Brun 2018-2028 ». En 2024, la population d'ours sur le versant français des Pyrénées est estimée à 83 individus, avec un taux de croissance annuel supérieur à 10 % sur la période 2006-2022. L'État a renforcé ses moyens pour limiter les prédateurs, notamment en Ariège et en Haute-Garonne, avec une hausse de 20 % des crédits alloués à la protection des troupeaux, et une meilleure information du public. Le loup, quant à lui, est présent de façon plus diffuse en Occitanie, avec une implantation dans le Massif central et les Pyrénées orientales, et des incursions ponctuelles sur le reste du territoire.



Adopter une gestion raisonnée de la ressource en eau

Face aux tensions croissantes qui pèsent sur la ressource en eau, les objectifs du « Plan Eau » national ont été déclinés dans les deux bassins hydrographiques d'Occitanie (Adour-Garonne, Rhone-Méditerranée), avec un effort accru pour accompagner les usages vers la sobriété et l'adaptation au changement climatique. Sur le bassin Adour-Garonne, le comité de bassin vise une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030, soit 200 millions de m³, impliquant l'ensemble des secteurs. Des objectifs différenciés ont été fixés pour chaque sous-bassin par les commissions territoriales. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, un plan spécifique lancé fin 2023 prévoit une réduction des prélèvements par rapport à 2019, de 16 % pour l'eau potable, 15 % pour l'industrie et 10 % pour les centrales nucléaires. Les efforts portent également sur le développement de la réutilisation des eaux usées traitées, la sécurisation des projets de retenues agricoles, et le renforcement de la fiabilité des données hydrométriques.

Pour accompagner ces efforts, l'agence de l'eau Adour-Garonne a engagé en 2024 plus de 560 millions d'euros pour préserver la ressource en eau, avec plus de 7 200 dossiers instruits. Dans le cadre du Plan Eau, l'agence a financé 141 opérations agricoles économes en eau (4,2 M€), 54 projets d'économie et d'efficacité de l'eau (15,4 M€), 65 projets de renouvellement de

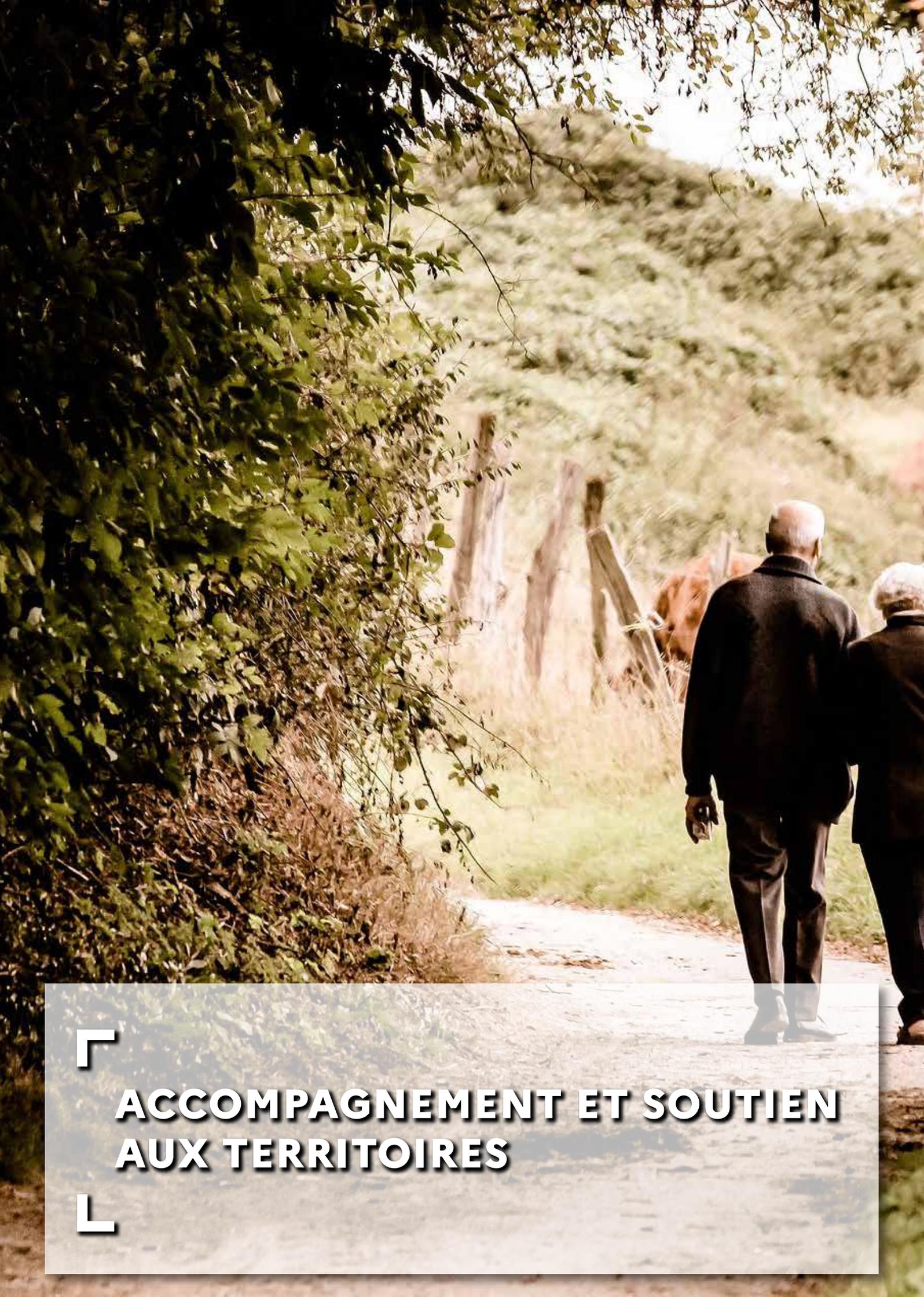
canalisations pour réduire les fuites (28 M€), ou encore la mise aux normes de 51 stations d'épuration prioritaires (24,4 M€). Dès 2025, l'État va accentuer ses efforts pour améliorer la gestion de l'eau sur le territoire, grâce au déploiement du 12e programme d'intervention des agences de l'eau, voté en 2024 pour la période 2025-2030. Sur le bassin Adour-Garonne, les dotations augmenteront de 72 millions d'euros par an en moyenne, soit une augmentation de 27 % par rapport au programme précédent, avec une priorisation des aides vers l'adaptation au changement climatique, qui représentera 73 % des moyens de l'agence.

Enfin, des mesures spécifiques ont été prises en 2024 pour gérer les usages agricoles de l'eau. En effet, cinq Autorisations Uniques Pluriannuelles (AUP) pour la gestion collective de l'irrigation ont été délivrées, couvrant les bassins de l'Aveyron-Lemboulas, Garonne-amont, Lot, Tarn, Neste et rivières de Gascogne. Ces AUP fixent des volumes prélevables visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'ici 2027. Cinq autres renouvellements sont attendus en 2025, renforçant ainsi la gestion durable et collective de la ressource en eau dans le secteur agricole.

563 M€ ENGAGÉS POUR L'EAU

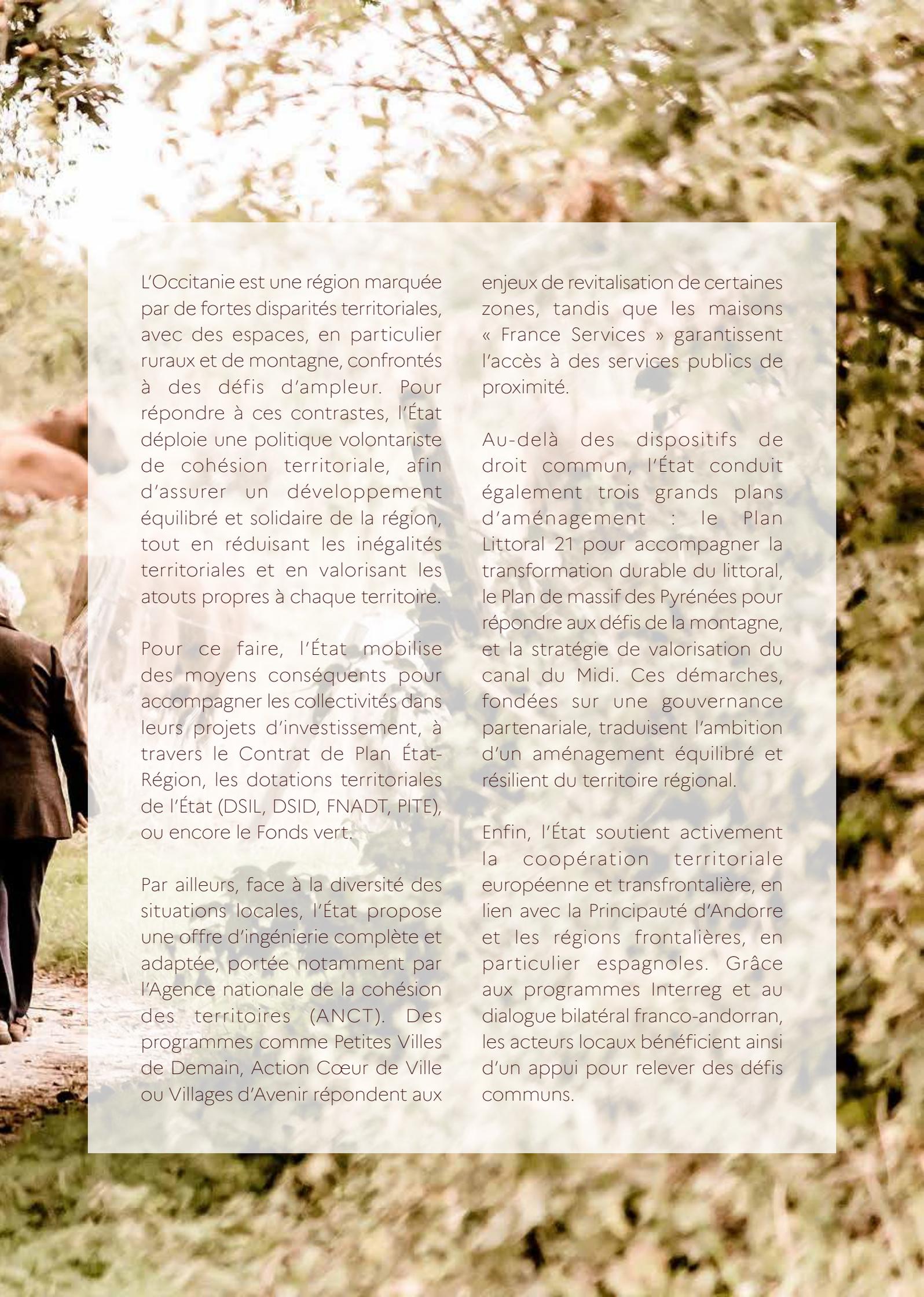
sur le bassin Adour-Garonne en 2024





**ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN
AUX TERRITOIRES**





L'Occitanie est une région marquée par de fortes disparités territoriales, avec des espaces, en particulier ruraux et de montagne, confrontés à des défis d'ampleur. Pour répondre à ces contrastes, l'État déploie une politique volontariste de cohésion territoriale, afin d'assurer un développement équilibré et solidaire de la région, tout en réduisant les inégalités territoriales et en valorisant les atouts propres à chaque territoire.

Pour ce faire, l'État mobilise des moyens conséquents pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement, à travers le Contrat de Plan État-Région, les dotations territoriales de l'État (DSIL, DSID, FNADT, PITE), ou encore le Fonds vert.

Par ailleurs, face à la diversité des situations locales, l'État propose une offre d'ingénierie complète et adaptée, portée notamment par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Des programmes comme Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville ou Villages d'Avenir répondent aux

enjeux de revitalisation de certaines zones, tandis que les maisons « France Services » garantissent l'accès à des services publics de proximité.

Au-delà des dispositifs de droit commun, l'État conduit également trois grands plans d'aménagement : le Plan Littoral 21 pour accompagner la transformation durable du littoral, le Plan de massif des Pyrénées pour répondre aux défis de la montagne, et la stratégie de valorisation du canal du Midi. Ces démarches, fondées sur une gouvernance partenariale, traduisent l'ambition d'un aménagement équilibré et résilient du territoire régional.

Enfin, l'État soutient activement la coopération territoriale européenne et transfrontalière, en lien avec la Principauté d'Andorre et les régions frontalières, en particulier espagnoles. Grâce aux programmes Interreg et au dialogue bilatéral franco-andorran, les acteurs locaux bénéficient ainsi d'un appui pour relever des défis communs.

Soutenir l'investissement des collectivités

Le soutien à l'investissement public local est une priorité de l'État pour accompagner les transitions en cours et favoriser un développement équilibré des territoires. En 2024, cet engagement s'est à nouveau traduit par la mobilisation de moyens financiers, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, mais aussi via les dotations territoriales de l'État et le Fonds vert.

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION, LE CADRE STRATÉGIQUE POUR L'INVESTISSEMENT DANS LES TERRITOIRES

Signé le 2 décembre 2022 par la Première ministre et la présidente du conseil régional, le Contrat de Plan État-Région d'Occitanie pour la période 2021-2027 formalise les engagements conjoints de l'État et du conseil régional en faveur d'un développement durable, solidaire et équilibré du territoire, dans l'ensemble des domaines de l'action publique : transition énergétique, santé, formation, mobilités, etc. Il repose sur deux piliers fondamentaux : l'excellence et la soutenabilité du modèle régional d'une part, et le rééquilibrage des dynamiques territoriales d'autre part. En effet, un accent particulier est mis sur la cohésion des territoires, afin de favoriser un développement harmonieux de l'Occitanie.



Le volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » est un exemple emblématique des ambitions du CPER. Avec plus de 124 opérations prévues pour un montant total d'investissement de 623 M€ – dont 494 M€ de fonds publics –, l'État et le conseil régional s'engagent pour améliorer l'offre d'enseignement supérieur en Occitanie, dans les grands pôles universitaires comme dans les Villes universitaires d'équilibre (Perpignan, Tarbes, etc). Les projets financés visent à soutenir l'accès à l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la recherche et l'innovation : 61 opérations immobilières (393 M€), 61 projets d'équipement scientifique (92 M€), ainsi que 9 M€ pour l'innovation technologique dans les entreprises.

LES DOTATIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT, DES CRÉDITS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

En parallèle de la contractualisation régionale, plusieurs dotations de l'État permettent chaque année de soutenir des projets d'investissement portés par les collectivités. Parmi ces dotations, la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) finance des projets structurants portés par les communes et EPCI, avec des priorités définies au niveau national et régional. Son pendant départemental, la Dotation de soutien

à l'investissement des départements (DSID), s'adresse spécifiquement aux conseils départementaux. Enfin, le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT) permet de financer des opérations inscrites au CPER, mais également des dispositifs spécifiques de soutien aux territoires, pilotés notamment par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

En 2024, 48,3 millions d'euros ont été engagés au titre de la DSIL et 25 M€ au titre de la DSID. Le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT) a également joué un rôle important, avec 11,2 M€



engagés dans le cadre du CPER et 18,9 M€ hors CPER. Il a permis de soutenir des dispositifs nationaux pilotés par l'ANCT : fonctionnement des maisons France Services (6,8 M€), programme « Petites villes de demain » (4,1 M€), Fabriques de territoire (0,9 M€), ainsi que les contrats inter-régionaux du Massif des Pyrénées, le plan Vallée du Lot et le plan Garonne, pour un montant total de 5 M€. Toute dotation

confondue, ce sont ainsi plus de 100M€ qui ont été engagés par l'État en 2024 pour soutenir l'investissement local.

LE FONDS VERT, MOTEUR FINANCIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Lancé dans le cadre de la planification écologique, le Fonds vert est le principal outil financier mis à disposition des collectivités pour soutenir leurs projets de transition écologique. En 2024, sur une enveloppe nationale de plus d'1,6 milliards d'euros, 147 millions d'euros ont été mobilisés en Occitanie pour soutenir les projets de transition des collectivités.

Au sein du Fonds vert, certaines mesures ont connu un succès particulier en 2024, en cohérence avec les priorités d'investissement local : rénovation de l'éclairage public (41 M€), performance énergétique des bâtiments publics (32 M€), recyclage des friches (27 M€). Par ailleurs, d'autres types de projets ont été accompagnés dans le cadre des volets départementaux et régionaux du Fonds vert, notamment des projets relatifs à la prévention des feux de forêt, des risques d'inondation, à l'adaptation au recul du trait de côte, à l'accompagnement des zones à faibles émissions (ZFE) ou encore au recyclage des friches industrielles. Ainsi, le Fonds vert constitue un outil clé pour faire de la transition écologique une réalité territoriale concrète, en lien étroit avec les collectivités.

Répondre aux besoins spécifiques des territoires

Forte d'une grande diversité de territoires, l'Occitanie combine croissance démographique dans les espaces périurbains et littoraux, et enjeux de revitalisation dans ses zones rurales et de montagne. Ces disparités appellent une politique territoriale adaptée : c'est ce que l'État fait, en fournissant aux collectivités un soutien en ingénierie de projet.

UNE PALETTE DE DISPOSITIFS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS LOCAUX

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pilote plusieurs programmes d'ingénierie territoriale, afin de répondre aux spécificités de chaque territoire, de la revitalisation des petites centralités rurales avec le programme « Petites villes de demain », à la diversification

de l'offre touristique des territoires de massif, via « Avenir Montagne ».

Singulier dans ce paysage, le programme France Services déploie aujourd'hui 379 points d'accueil fixes et mobiles en Occitanie, dont 226 en milieu rural et 36 dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En 2024, la DRFIP a renforcé son engagement dans ce dispositif, en organisant des permanences lors des campagnes fiscales : 6 804 usagers ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement de proximité dans leurs démarches. Véritable « guichet unique des services publics », France Services assure ainsi une présence effective de l'État et de ses opérateurs auprès de tous les usagers, en particulier dans les territoires les plus isolés.

Pour soutenir ces dispositifs essentiels, l'État a confirmé en 2024 son soutien à



l'ingénierie de projet dans les territoires. À cet effet, il a financé 1010 chefs de projets des programmes de l'ANCT (Avenir Montagne, Territoires d'industrie, Petites villes de demain, Action cœur de ville, conseiller numérique, Volontaire territorial en administration, médiateurs Politique de la ville...). Par ailleurs, l'État finance une partie conséquente du fonctionnement des Maisons France services, et 13 chefs de projets sont chargés de leur animation en réseau départemental. Ce soutien se traduit également par le financement d'études, ou encore par l'appui méthodologique apporté par les services déconcentrés de l'État et les grands opérateurs (ANCT, ANAH, etc).

LE LOGEMENT, UNE PRÉOCCUPATION CLÉ

L'Occitanie est devenue la troisième région de France en termes de population, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Elle continue d'accueillir plus de 45 000 nouveaux habitants tous les ans,

dès lors, le logement est une politique publique de premier plan. 2024 a vu la mise en place d'une grande concertation sur la question du logement. En un an, 6000 logements sociaux ont été mis en service en 1 an, 7 636 ont été agréés en 2024, ce qui représente une baisse de 10 % par rapport à 2023 qui était déjà une année difficile. Plus de 255 M€ d'aides de l'ANAH ont été engagés en 2024, soit le double de 2023, représentant 15 535 logements, ce qui a permis de les rénover et de les adapter. Les actions ont également visé les copropriétés dégradées et l'habitat indigne. Par ailleurs, 28 951 logements ont été rénovés en Occitanie en 2024 grâce à Ma Prime Rénov' et 4 880 logements ont été adaptés à la perte d'autonomie grâce à Ma Prime Adapt.

Les Assises du logement et ses groupes de travail qui se sont réunis tout au long de l'année 2024 ont permis de faire émerger des orientations, compilées dans un véritable plan d'actions en faveur du logement.

Accompagner les grands plans d'aménagement du territoire

En parallèle des programmes et fonds de droit commun, l'État porte en Occitanie trois grands plans d'aménagement du territoire, afin de répondre aux besoins spécifiques de son littoral, du massif pyrénéen et du canal du Midi.

ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DU LITTORAL D'OCCITANIE : LE PLAN LITTORAL 21

Cinquante ans après la mission Racine, l'État, le conseil régional et la Banque des territoires ont lancé le Plan Littoral 21, un programme stratégique d'investissement visant à accompagner la transformation

du littoral régional. Ce territoire fait aujourd'hui face à de multiples défis : pression démographique et touristique, érosion du trait de côte, submersion marine, vulnérabilité écologique, etc. Pour répondre à ces enjeux, le Plan Littoral 21 a été doté de 80 millions d'euros pour la période 2021-2027, sur le programme des interventions territoriales de l'État (PITE). Porté par une dynamique partenariale forte impliquant les 11 inter-communalités et les 54 communes du littoral, il a permis de financer, entre 2018 et 2024, près de 220 projets innovants, pour un total de 38 millions d'euros de subventions État.

En 2024, le Plan Littoral 21 a poursuivi sa montée en puissance, avec 7,4 millions d'euros de subventions mobilisées pour accompagner 47 projets. Plusieurs initiatives ont contribué à renforcer l'adaptation aux risques littoraux, à travers l'accompagnement des collectivités dans leurs stratégies locales de gestion du trait de côte, des études de vulnérabilité, des travaux d'aménagement de plages ou encore l'expérimentation de solutions écoconçues pour atténuer la houle. Des

projets ont également ciblé la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, notamment à travers l'appel à projets « Avenir littoral ». En parallèle, le programme a soutenu la dynamisation de l'économie bleue, en finançant des projets innovants liés aux filières maritimes, aux sports nautiques ou encore à l'émergence de pratiques innovantes comme le foil. Enfin, plusieurs opérations ont renforcé l'attractivité et la cohésion territoriale, qu'il s'agisse de la requalification de stations balnéaires (Leucate, Grau-du-Roi, Carnon, etc) ou de la transition numérique de ports de plaisance (Banyuls-sur-Mer, Sète, Port-Leucate, etc).

Enfin, l'année 2024 a été marquée la signature de trois contrats de filière avec les principaux acteurs de l'économie bleue en Occitanie : pêche, conchyliculture, nautisme. Signé en février, le contrat de filière « Conchyliculture » a permis le financement de projets innovants comme « Seavolution » ou le démonstrateur solaire flottant « Solarinthau ». S'agissant de la pêche, cette contractualisation témoigne de la volonté de l'État et du Comité

Répartition FNADT massif 2024 par orientation du CPIER 21-27



- Connaître, faire connaître et promouvoir les Pyrénées
- Contribuer à la cohésion des territoires du massif des Pyrénées
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel pyrénéen
- Soutenir les activités économiques et les filières propres au massif des Pyrénées



régional des pêches (CRPMEM) de structurer une filière résiliente face aux mutations du secteur. Enfin, le contrat de filière « Nautisme » renforce l'accompagnement de cette filière stratégique pour l'économie régionale. Ces contrats viennent donner une nouvelle ampleur à l'action publique, en renforçant les synergies entre les acteurs économiques, les collectivités et l'État.

FAVORISER L'ADAPTATION DU MASSIF PYRÉNÉEN : LE COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT DU MASSIF DES PYRÉNÉES

L'action des services de l'État pour le massif des Pyrénées s'inscrit dans la continuité de la loi Montagne de 1985, modernisée en 2016, qui reconnaît l'intérêt national d'un développement équitable et durable des Pyrénées et de ses 1 166 communes. À l'échelle de ce massif, l'État s'appuie sur une gouvernance de proximité structurée autour d'un comité de massif, instance

de concertation pluraliste réunissant élus, représentants socio-économiques et associatifs, et d'un commissariat de massif, administration de mission en charge de l'animation et de la coordination des politiques publiques en montagne. Au sein de ces instances, l'État est représenté par le préfet de région, également préfet coordonnateur de massif.

Le soutien à ces territoires repose sur le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) – section Massif, qui constitue le principal levier de mise en œuvre du Contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) 2021-2027 du massif des Pyrénées. En 2024, ce fonds a permis d'accompagner 74 projets pour un total de 2,9 millions d'euros de subventions. Parmi ces projets, 60 relèvent de l'animation territoriale, et 14 de projets d'investissement plus lourds. Les porteurs de projets sont variés – collectivités, associations, entreprises – et les thématiques très diversifiées, à l'image des enjeux multiples que traverse le



massif : transition énergétique, attractivité, biodiversité, tourisme durable, etc.

L'année 2024 a marqué une étape importante dans la gouvernance du massif avec l'installation du nouveau comité de massif des Pyrénées, désormais composé de 69 membres. Cette instance joue un rôle clé dans la définition collective des orientations de développement, d'aménagement et de préservation du territoire pyrénéen.

Enfin, l'année 2024 a vu l'adoption du Plan stratégique d'adaptation au changement climatique des Pyrénées, fruit d'un an de travail. Les Pyrénées deviennent ainsi le premier massif français à se doter d'un tel document, rendu obligatoire par la loi Climat et résilience. Construit localement, ce plan fixe cinq grandes ambitions pour adapter durablement le territoire : anticiper et gérer les tensions sur la ressource en eau, réinventer les stations de montagne à l'horizon 2050, renforcer la résilience des systèmes agricoles et agroalimentaires, adapter la gestion des milieux naturels, et accompagner la transformation des villes et villages face aux effets du changement

climatique. Ce document stratégique constitue un véritable manifeste pour une montagne pyrénéenne résiliente, solidaire et durable.

METTRE EN AVANT LE PATRIMOINE DU CANAL DU MIDI

Classé au patrimoine mondial de l'Unesco, le canal du Midi constitue l'un des joyaux patrimoniaux d'Occitanie. Véritable trait d'union entre Atlantique et Méditerranée, il représente un témoignage exceptionnel de l'ingénierie hydraulique du XVII^e siècle. Afin de coordonner les efforts de valorisation de ce site unique, l'État coordonne la gouvernance du canal et assure sa mise en valeur patrimoniale à l'échelle régionale, nationale et internationale.

En 2024, une étape majeure a été franchie avec l'adoption d'un « schéma d'interprétation du canal du Midi », outil destiné à révéler les multiples dimensions de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. Porté par l'Entente pour le canal du Midi, structure partenariale réunissant l'État, Voies Navigables de France (VNF), le conseil

régional et les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn, ce schéma vise à proposer aux visiteurs – touristes, habitants ou riverains – une lecture enrichie et cohérente du canal à

travers des dispositifs installés tout au long de son linéaire. Ces aménagements visent à faire découvrir les différentes facettes de son histoire, de son architecture et de ses usages.

Coopérer avec nos partenaires transfrontaliers et européens

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE : LE DIALOGUE FRANCO-ANDORRAN

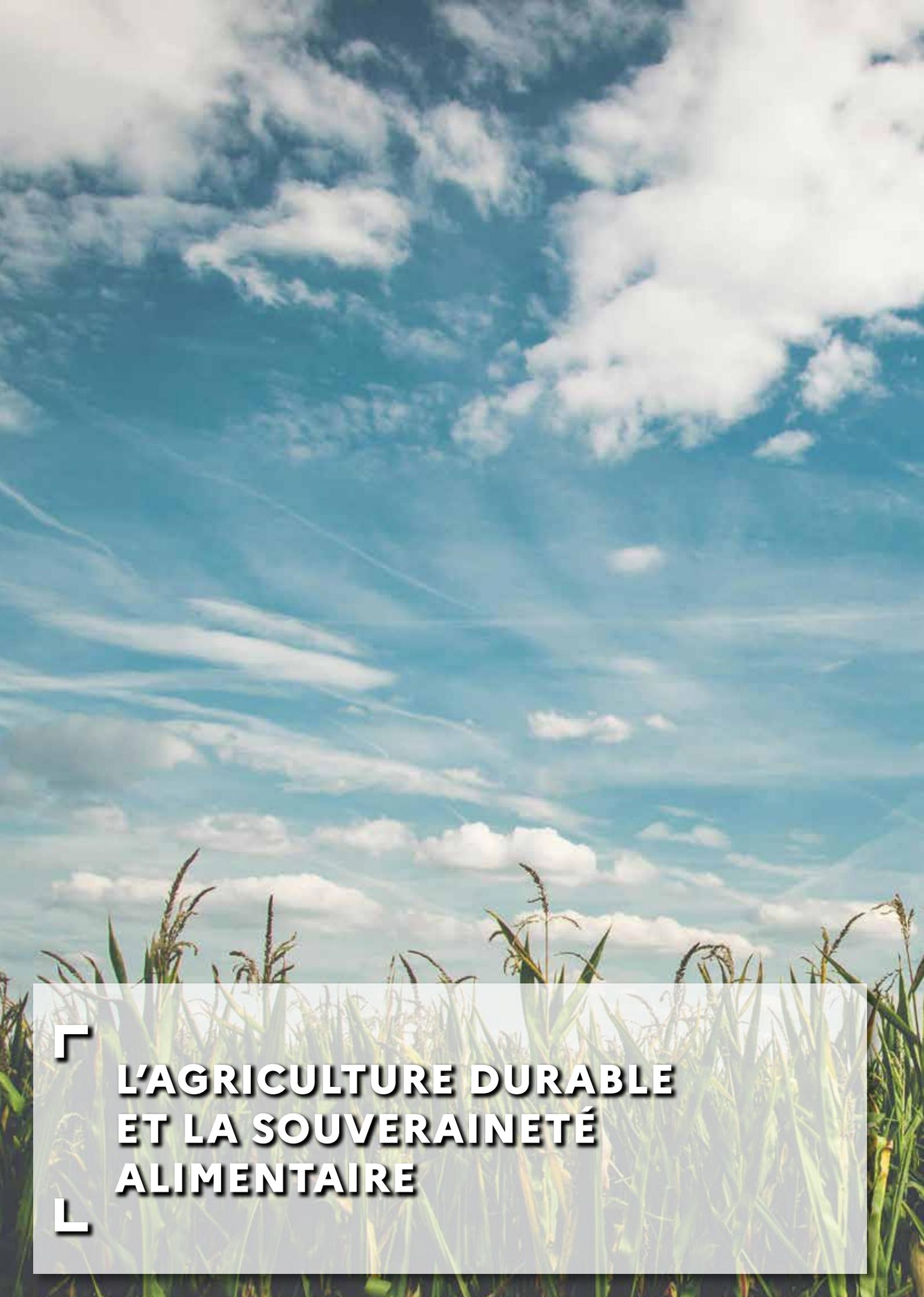
L'année 2024 a marqué une étape majeure dans le dialogue transfrontalier entre l'Occitanie et la Principauté d'Andorre. À l'occasion du huitième dialogue bilatéral, co-présidé le 18 octobre en Andorre par le préfet de région et le chef du gouvernement andorran, Xavier Espot, plusieurs avancées structurantes ont été confirmées. En particulier, le lancement du chantier de la galerie paravalanche « Hospitalet 2 », ouvrage stratégique piloté par la DIR Sud-Ouest, dont la mise en service est prévue fin 2025. Cette rencontre a aussi permis de formaliser le transfert de la maîtrise d'ouvrage du programme de sécurisation des accès à la Principauté par l'ex-RN 116 au conseil départemental des Pyrénées-Orientales, ainsi que de tracer de nouvelles perspectives de coopération dans les domaines de la santé et du numérique.

LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE : LES PROGRAMMES INTERREG

Le préfet de région Occitanie est préfet

coordonnateur pour la coopération territoriale européenne sur la frontière franco-hispano-andorrane. A ce titre, il veille à la mobilisation optimale des fonds européens Interreg. Sur le programme Europe du Sud-Ouest (SUDOE), pour lequel il exerce les fonctions d'autorité nationale, le deuxième appel à projets, doté de 54 M€, a suscité un vif intérêt : plus de 350 structures françaises ont déposé un projet, dont la moitié issues d'Occitanie. En octobre, près de 200 candidatures étaient toujours en lice, aux côtés de partenaires espagnols, portugais et andorrans, pour un financement attendu début 2025.

L'année 2024 a également permis de faire le bilan de la programmation précédente (2014–2020), qui confirme l'impact de ces dispositifs : au total, près de 70 M€ de fonds européens ont été captés par les acteurs occitans à travers les programmes Interreg SUDOE et InterReg Espagne-France-Andorre (POCTEFA), renforçant ainsi l'ancrage européen de la coopération transfrontalière en Occitanie.



┌

L'AGRICULTURE DURABLE ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

└



Deuxième secteur économique régional, avec plus de 66 000 exploitations, l'agriculture est un secteur stratégique pour l'Occitanie. Conscient de cet enjeu, l'État déploie des politiques de soutien au monde agricole, avec une attention particulière portée à la transition écologique de l'agriculture.

En 2024, le secteur agricole a fait face à de multiples crises, notamment sanitaires. Face à ces difficultés, l'État a répondu présent, en mobilisant plus de 200 millions d'euros de fonds d'urgence en direction des éleveurs, de l'agriculture biologique et du secteur viticole.

Dans un même souci de protection des agriculteurs et de leurs revenus, les services de l'État ont également intensifié leurs opérations de contrôle, afin de lutter contre la « francisation » et

garantir l'application effective des dispositions de la loi EGALIM.

Afin d'anticiper les défis futurs du monde agricole, l'État accompagne par ailleurs les professionnels dans leurs démarches de transition agroécologique, à travers le Plan Agriculture Climat Méditerranée et le soutien à l'agriculture biologique. Une attention particulière est également portée à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Enfin, afin de permettre l'accès à une alimentation saine, durable pour tous, l'État soutient des Projets Alimentaires Territoriaux et favorise le recours à des produits durables dans la restauration collective. Ces actions permettent de renforcer les circuits courts et de garantir à tous une alimentation de qualité, tout en fournissant des débouchés pérennes aux agriculteurs, en particulier ceux engagés dans des démarches vertueuses.

Soutenir le secteur agricole face à la crise

L'année 2024 a été particulièrement éprouvante pour le secteur agricole, qui a dû faire face à une succession de crises sanitaires (fièvre catarrhale ovine, influenza aviaire, etc) et à des difficultés plus structurelles, en particulier dans le secteur viticole. Dans ce contexte, les services de l'État en Occitanie ont été pleinement mobilisés pour soutenir les professionnels. Dès le mois de janvier, le Premier ministre et plusieurs ministres se sont rendus en Occitanie, et ont pris à cette occasion plusieurs engagements pour soutenir le monde agricole. Ces engagements ont fait l'objet d'un suivi étroit avec les représentants régionaux de la profession, reçus régulièrement par le préfet. Ce dialogue constant, transposé à l'échelle départementale par les préfets de département, a permis de déployer rapidement des mesures de soutien, dont des aides d'urgence à hauteur de plus de 200 millions d'euros, ciblant notamment la viticulture, les éleveurs ou encore l'agriculture biologique.

En effet, au-delà des aides structurelles accordées dans le cadre de la Politique agricole commune, à hauteur de 1,6 milliards d'euros pour 2024, les services de l'État ont déployé 213 millions d'euros de crédits de crise en Occitanie, afin de répondre aux situations les plus urgentes, notamment en matière sanitaire. À titre d'exemple, la maladie hémorragique épizootique (MHE), apparue en 2023 et qui s'est intensifiée en 2024, a contaminé

plus de 3 500 foyers dans le sud-ouest, affectant particulièrement le cheptel d'Occitanie. Pour y faire face, une zone de restriction des mouvements d'animaux a été mise en place et une campagne vaccinale a été lancée dès l'automne, avec la commande de 2 millions de doses. Ainsi, ce sont au total plus de 32 millions d'euros qui ont été versés dans la région pour indemniser les pertes subies par les éleveurs, témoignant de la réactivité de l'État face à une crise sanitaire inédite.

Par ailleurs, un accompagnement spécifique a été apporté à la filière viticole, centrale pour l'agriculture régionale. Outre les aides d'urgence, 90 millions d'euros de crédits de droit commun ont été mobilisés dans le cadre de l'Organisation commune des marchés (OCM) pour soutenir la restructuration du vignoble, les investissements et les actions de promotion. Une mesure exceptionnelle d'arrachage définitif de parcelles a également été mise en œuvre, avec une enveloppe spécifique de 120 millions d'euros. Ces fonds permettent d'indemniser les viticulteurs pour l'arrachage de près de 30 000 hectares de vigne, afin d'adapter le potentiel de production viticole aux évolutions du marché. Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement plus global de la transition du modèle viticole régional.

Protéger les consommateurs et défendre le revenu des agriculteurs

Enfin, face à l'augmentation des fraudes, les services de l'État en Occitanie ont renforcé en 2024 leurs contrôles pour garantir la transparence des marchés et défendre les consommateurs et les agriculteurs. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à la lutte contre la « francisation », pratique consistant à vendre des produits importés sous une origine française trompeuse. Ainsi, plus de 1 000 contrôles ont été réalisés cette année, dont 50 dans le secteur viticole, notamment chez les négociants, afin de suivre les introductions de vins étrangers et prévenir les confusions lors de leur commercialisation.

Parallèlement, les services de l'État ont également intensifié les vérifications du respect des dispositions des lois EGALIM, qui visent à assurer une meilleure répartition de la valeur entre les différents maillons de la chaîne alimentaire, et à protéger le revenu des agriculteurs : 60 contrôles ont été conduits à ce titre. Pour ce faire, le préfet de région a réuni en février les représentants des filières agricoles, des grossistes et de la grande distribution pour faire le point sur la mise en œuvre de ces lois et rappeler la détermination de l'État à faire respecter la réglementation, dans l'intérêt partagé des producteurs comme des consommateurs.



Accélérer la transition écologique des exploitations

L'Occitanie s'est résolument engagée dans la transition agroécologique. En 2024, plus de 3 800 agriculteurs étaient inscrits dans des démarches collectives agroécologiques, au travers des 187 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) que compte la région, ou encore dans le cadre du réseau des fermes Dephy, engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides. Cette transition se manifeste également en Occitanie par les efforts du monde agricole pour préserver la ressource en eau, avec un fort engagement dans les plans de gestion de la ressource en eau sur les versants Rhône-Méditerranée-Corse, et le Pacte pour l'agroécologie du bassin Adour-Garonne, en cours de signature.

Si cette dynamique est réelle, elle mérite cependant d'être amplifiée. Pour ce faire, les services de l'État ont poursuivi le déploiement du Plan Agriculture Climat Méditerranée (PAM), un dispositif doté de 50 millions d'euros pour renforcer la résilience des systèmes agricoles méditerranéens. Déployé dans 18 départements, dont 8 en Occitanie, ce programme repose sur deux volets : d'une part, un soutien à la maturation des projets, avec des aides allant jusqu'à 300 000 € par

entreprise ; d'autre part, la labellisation de territoires en Aires Agricoles de Résilience Climatique (AARC) – à ce stade, 22 AARC ont été labellisées en Occitanie –, ouvrant l'accès aux appels à projets de FranceAgrimer pour financer des actions concrètes de transition. Ce programme incarne une nouvelle génération de politiques agricoles intégrées, centrées sur l'adaptation des exploitations et la territorialisation des transitions.

En parallèle de ce plan structurant, la région Occitanie peut compter sur des atouts majeurs. D'abord, grâce aux projets de démonstrateurs territoriaux de transition agricole et alimentaire, accompagnés via France 2030, la profession dispose désormais d'exemples réussis de transition agroécologique. Par ailleurs, avec le groupement d'intérêt public "Lien Innovation Agroécologie" (LIA), véritable laboratoire d'innovation et de diffusion des nouvelles pratiques agricoles, l'Occitanie dispose d'un outil unique pour diffuser l'innovation auprès des professionnels du secteur agricole. Ces différents outils sont autant d'atouts pour réussir une transition écologique au service d'une agriculture résiliente, durable et compétitive.



Réduire le recours aux produits phytosanitaires

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires constitue un axe majeur de la politique agricole et du plan EcoPhyto 2030, avec un objectif de réduction de 50 % d'ici 2030. En région, cette ambition est portée par la DRAAF Occitanie à travers plusieurs leviers : animation de collectifs d'agriculteurs, diffusion de pratiques innovantes et transfert de solutions éprouvées, notamment celles développées au sein du réseau des fermes DEPHY. Par ailleurs, l'Occitanie a lancé en 2021 une démarche spécifique « Phyto & Biodiv » pour articuler réduction des intrants et préservation de la biodiversité agricole. Cette initiative a débouché en décembre 2023 sur une feuille de route régionale,

qui fixe des priorités opérationnelles à l'horizon 2030 : reconception des systèmes de culture, accompagnement des filières, développement de solutions fondées sur la nature, etc. Toutes ces actions s'inscrivent désormais sous une bannière commune de valorisation :



« UNISSON – les voies de l'agroécologie », co-portée par la DRAAF et la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie.

Dans ce cadre, les « groupes 30 000 » constituent un dispositif central de l'accompagnement à la réduction des produits phytosanitaires. Ils regroupent des collectifs d'agriculteurs volontaires qui expérimentent, partagent et généralisent des pratiques économes en intrants, en s'appuyant notamment sur les innovations déjà éprouvées au sein du réseau DEPHY. L'objectif national est ambitieux : multiplier par

dix le nombre d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique. En Occitanie, la DRAAF lance chaque année un appel à projets pour identifier et accompagner de nouveaux groupes, avec un soutien technique et financier renforcé. Ces collectifs permettent non seulement de réduire l'usage des produits phytosanitaires, mais aussi de renforcer la cohésion territoriale autour de démarches partagées de transition, alliant performance agronomique et environnementale.

Promouvoir l'agriculture biologique

L'Occitanie est la première région française en matière d'agriculture biologique, avec plus de 13 800 exploitations engagées et plus de 20 % des surfaces agricoles cultivées en bio. Pour soutenir cette dynamique, le Plan Bi'O 2023-2027, porté par l'État et le conseil régional, vise à consolider l'agriculture biologique face aux difficultés économiques récentes du secteur. Ce plan fixe comme objectif principal d'atteindre 25 % de surfaces agricoles en bio d'ici 2030, tout en assurant la structuration des filières, la valorisation des produits, la montée en compétence des acteurs, et l'accessibilité du bio pour tous. Il s'inscrit aussi dans une logique de territorialisation des politiques publiques de soutien à l'autonomie alimentaire des territoires, en lien avec les enjeux de résilience et de transition agroécologique.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la restauration collective constitue un levier stratégique, notamment pour renforcer la demande en produits biologiques. La cible fixée par la loi EGALIM est claire, avec un objectif de 50 % de produits durables, dont 20 % issus de l'agriculture biologique, dans tous les établissements de restauration collective. En Occitanie, l'action de l'État a été renforcée en 2024 par plusieurs initiatives concrètes : rappel des obligations de la loi EGALIM, premier séminaire régional de la restauration collective durable (Carcassonne), etc. En pratique, ces actions ont permis une nette progression de l'inscription des cantines sur la plateforme « Ma Cantine », avec désormais 4 024 structures enregistrées. L'État joue un rôle moteur dans l'atteinte de cet objectif, en s'assurant de l'exemplarité des structures dont il a la responsabilité, notamment les restaurants administratifs.



Garantir une alimentation saine, durable et accessible à tous

En 2024, les services de l'État ont poursuivi leur mobilisation en faveur de politiques alimentaires durables, à travers le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Portés par des collectivités, ces programmes reposent sur une logique de partenariat étroit entre l'État, les collectivités et les acteurs des territoires (producteurs, distributeurs, associations, etc). L'Occitanie s'est fortement engagée dans cette dynamique, avec plus de 60 PAT en cours ou en émergence répartis dans l'ensemble des départements de la région.

L'État accompagne cette mobilisation dans le cadre du plan France Relance, qui permet de financer l'émergence des PAT et de soutenir les projets concrets dans les

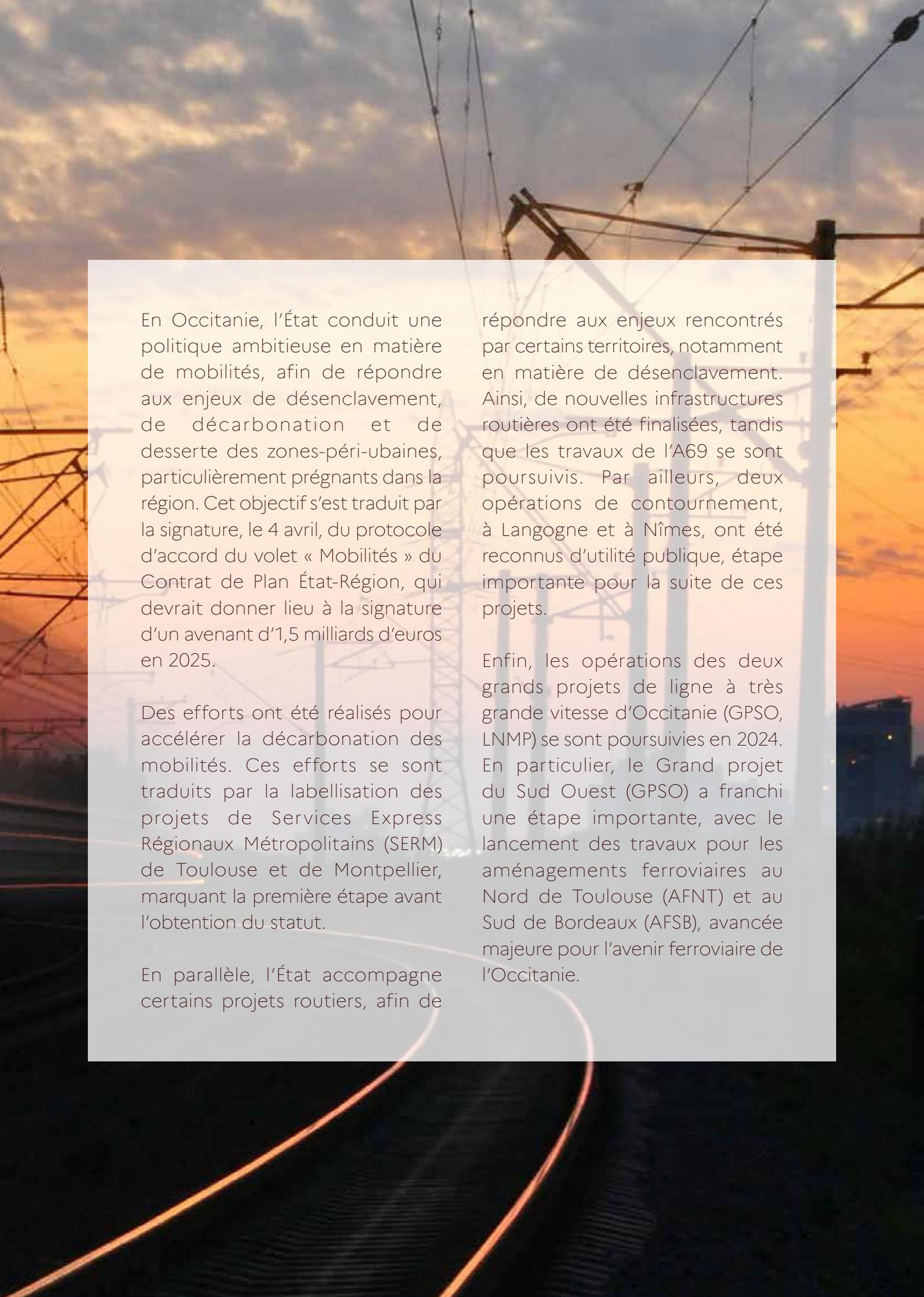
PAT labellisés ou en cours de labellisation, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER). Ainsi, entre 2021 et 2024, plus de 12,2 millions d'euros de crédits publics ont été mobilisés pour soutenir ces démarches en Occitanie, permettant le financement de 840 projets. Les projets soutenus couvrent un large spectre : développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, structuration de filières agricoles durables, amélioration de l'accessibilité à une alimentation de qualité, appui à la relocalisation de la production, etc. L'ensemble de ces actions a été porté par une grande diversité d'acteurs, dans une logique de coconstruction territoriale, preuve de la forte mobilisation régionale autour de ces projets.



┌

MOBILITÉS

└



En Occitanie, l'État conduit une politique ambitieuse en matière de mobilités, afin de répondre aux enjeux de désenclavement, de décarbonation et de desserte des zones-péri-urbaines, particulièrement prégnants dans la région. Cet objectif s'est traduit par la signature, le 4 avril, du protocole d'accord du volet « Mobilités » du Contrat de Plan État-Région, qui devrait donner lieu à la signature d'un avenant d'1,5 milliards d'euros en 2025.

Des efforts ont été réalisés pour accélérer la décarbonation des mobilités. Ces efforts se sont traduits par la labellisation des projets de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) de Toulouse et de Montpellier, marquant la première étape avant l'obtention du statut.

En parallèle, l'État accompagne certains projets routiers, afin de

répondre aux enjeux rencontrés par certains territoires, notamment en matière de désenclavement. Ainsi, de nouvelles infrastructures routières ont été finalisées, tandis que les travaux de l'A69 se sont poursuivis. Par ailleurs, deux opérations de contournement, à Langogne et à Nîmes, ont été reconnus d'utilité publique, étape importante pour la suite de ces projets.

Enfin, les opérations des deux grands projets de ligne à très grande vitesse d'Occitanie (GPSO, LNMP) se sont poursuivies en 2024. En particulier, le Grand projet du Sud Ouest (GPSO) a franchi une étape importante, avec le lancement des travaux pour les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) et au Sud de Bordeaux (AFSB), avancée majeure pour l'avenir ferroviaire de l'Occitanie.

Décarboner les transports

L'année 2024 a été marquée par la signature, le 4 avril, du protocole d'accord sur le volet « Mobilités » 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région (CPER), avec pour objectif de signer l'avenant Mobilités au printemps 2025. Cet accord est le fruit d'une stratégie concertée entre l'État et le conseil régional, à laquelle se sont associés de nombreux partenaires, dont les 13 conseils départementaux, les métropoles de Toulouse et de Montpellier et d'autres collectivités impliquées dans son financement. La signature du protocole d'accord a donné lieu à une phase de consultation du public d'un mois, organisée en fin d'année 2024.

À terme, le projet d'avenant « Mobilités » du CPER prévoit un investissement d'un montant total de 1,52 milliard d'euros. Il traduit concrètement les grandes orientations gouvernementales et régionales en matière de transports et de mobilités, avec une priorité donnée aux mobilités décarbonées. Ainsi, 70 % des financements seront alloués au transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, aux projets de services express régionaux métropolitains (SERM) et aux véloroutes. Une partie des investissements sera également consacrée à la modernisation et la sécurisation du réseau routier existant, autre priorité.

MIEUX DESSERVIR LES ZONES PÉRI-URBAINES : LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS (SERM)

Afin de rapprocher les villes de leurs

périphéries et favoriser le recours aux transports en commun des habitants des zones péri-urbaines, le Président de la République a annoncé sa volonté de développer plus d'une dizaine de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM). L'ambition des SERM est de proposer une offre de mobilité intégrée, multimodale, reposant sur le renforcement des liaisons ferroviaires, des cars à haut niveau de service, des réseaux cyclables, du covoiturage ainsi que sur l'amélioration des services aux usagers.

Les services de l'État accompagnent activement les collectivités dans la préfiguration de ces projets structurants, notamment via le financement d'études pour permettre l'obtention du statut SERM. Ces travaux se sont traduits, le 27 juin 2024, par la labellisation des deux projets de SERM de Toulouse et de Montpellier. Afin de passer de la labellisation à la réalisation de ces projets, l'État poursuit son engagement : dans le protocole sur le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région (CPER), signé par le préfet de région et la présidente du conseil régional, une enveloppe de 240 millions d'euros est ainsi consacrée au financement des premiers travaux liés au développement des SERM de Toulouse et de Montpellier.

Dans le domaine des mobilités du quotidien, l'État soutient également la construction de la troisième ligne de métro à Toulouse, dont les travaux ont débuté en décembre 2023. L'État a en effet mobilisé 220 millions d'euros en soutien à cette nouvelle infrastructure.

SOUTENIR LES MOBILITÉS DOUCES : L'EXEMPLE DU VÉLO

En parallèle du développement des transports en commun, l'État est mobilisé en faveur du déploiement des mobilités douces, dont le vélo. En effet, le projet d'avenant « Mobilités » au CPER 2023-2027 prévoit une enveloppe de 50 millions d'euros consacrée aux véloroutes, dont 15 millions d'euros portés par l'État. Dès 2024, quatre projets ont été retenus : deux dans le Gard, un en Lozère et un dans le Lot. Ces projets bénéficieront d'un soutien de l'État à hauteur de 3,7 millions d'euros pour permettre la

réalisation d'aménagements cyclables.

Par ailleurs, grâce au soutien de l'État, deux passerelles reliant l'île toulousaine du Ramier ont été inaugurées le 22 juin 2024. Ce projet avait bénéficié d'un soutien de l'État à hauteur d'1,7 million d'euros, dans le cadre du quatrième appel à projet national « Fonds mobilités actives ». Ces passerelles sont exclusivement réservées aux piétons et aux cyclistes, favorisant ainsi les mobilités actives et douces du quotidien au cœur de la métropole.

Mettre les mobilités au service du développement des territoires

En parallèle du soutien à la décarbonation des mobilités, l'État accompagne également certains projets routiers et autoroutiers, afin de répondre aux enjeux de désenclavement, de développement économique ou encore de saturation du réseau rencontrés par certains territoires. En 2024, cet accompagnement s'est traduit par l'aboutissement de certains projets, tels que la déviation de Laudin-l'Ardoise, inaugurée le 10 juillet 2024 par le préfet de région et le préfet du Gard. Cette opération, inscrite au précédent contrat de plan État/Région (2015-2022), a été financée à hauteur de 53 % par l'État, soit un soutien de plus de 15 millions d'euros. En délestant la traversée de l'Ardoise du trafic de transit, ce projet permettra d'améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants, tout

en facilitant l'accès au port de l'Ardoise.

En 2024, d'autres projets se sont par ailleurs poursuivis, à l'instar des travaux de construction de l'autoroute A69 entre Toulouse et Castres et d'élargissement de l'A680. Ce projet a pour ambition de répondre par l'accessibilité autoroutière aux besoins de l'économie locale et de la population, en permettant d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances pour les riverains. De plus, il vise à désenclaver et à soutenir le développement économique du sud du Tarn, tout en renforçant le bassin de Castres-Mazamet comme pôle d'équilibre régional au sein de l'aire métropolitaine toulousaine. Fin 2024, les avancées sont tangibles : 50 % des volumes de terrassement ont été effectués et 72 % des ouvrages d'art sont achevés.

Enfin, deux projets ont été reconnus d'utilité publique en 2024, marquant une nouvelle étape importante avant le lancement des travaux :

- Le contournement de Langogne (Lozère). Ce projet de route bidirectionnelle, qui doit se déployer sur plus de sept kilomètres, vise à sécuriser la traversée de Langogne, à réduire le temps de trajet entre les régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes et à renforcer le développement économique ainsi que l'attractivité touristique du territoire. À l'issue des discussions sur le volet « Mobilités » du CPER 2023-2027, l'État et le conseil régional ont convenu d'un investissement de 80 millions d'euros pour poursuivre le projet.
- Le contournement Ouest de Nîmes. D'une longueur d'environ 12 km, le projet routier du Contournement Ouest de Nîmes (CONIMES) prévoit de relier la RN106 à l'autoroute A9 et à la RN113 au sud de l'agglomération nîmoise, grâce à une nouvelle 2x2 voies. Ce projet permettra d'améliorer le cadre de vie sur

l'ensemble du secteur ouest de Nîmes, tout en diminuant la congestion routière et en facilitant le transit entre Alès et l'A9.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par une importante opération de transfert des routes nationales vers les collectivités, dans le cadre de la loi 3DS. En effet, au 1er janvier 2024, les conseils départementaux de l'Aveyron, du Gers, de la Haute-Garonne, du Lot et des Pyrénées-Orientales ont la responsabilité de la gestion de leurs anciennes routes nationales. Afin d'accompagner ce transfert, l'État a temporairement mis à disposition des conseils départementaux concernés une partie de la Direction des routes du Sud-Ouest (DIRSO). Cette organisation transitoire, qui s'est achevée fin 2024, a permis d'assurer la continuité d'opérations en cours, notamment le chantier de mise à 2 x 2 voies de la RN 124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain, dans le Gers.



DÉVELOPPER LE RÉSEAU FERROVIAIRE À GRANDE VITESSE

L'Occitanie est concernée par deux projets majeurs de lignes ferroviaires à grande vitesse : la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) et le grand projet du Sud Ouest (GPSO).

RELIER TOULOUSE À BORDEAUX EN UNE HEURE : LE GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO)

Le Grand projet du Sud-Ouest, qui rassemble 24 collectivités dans la société du même nom, vise à relier Paris et Toulouse en 3h10, Bordeaux et Toulouse en un peu plus d'une heure, et de desservir Agen, Montauban et Mont-de-Marsan par des gares nouvelles. La première étape de ce projet concerne la liaison Bordeaux - Toulouse, pour un coût évalué à 10,3 milliards d'euros, pris en charge par l'État (40%), les collectivités (40%) et l'Union européenne (20%).

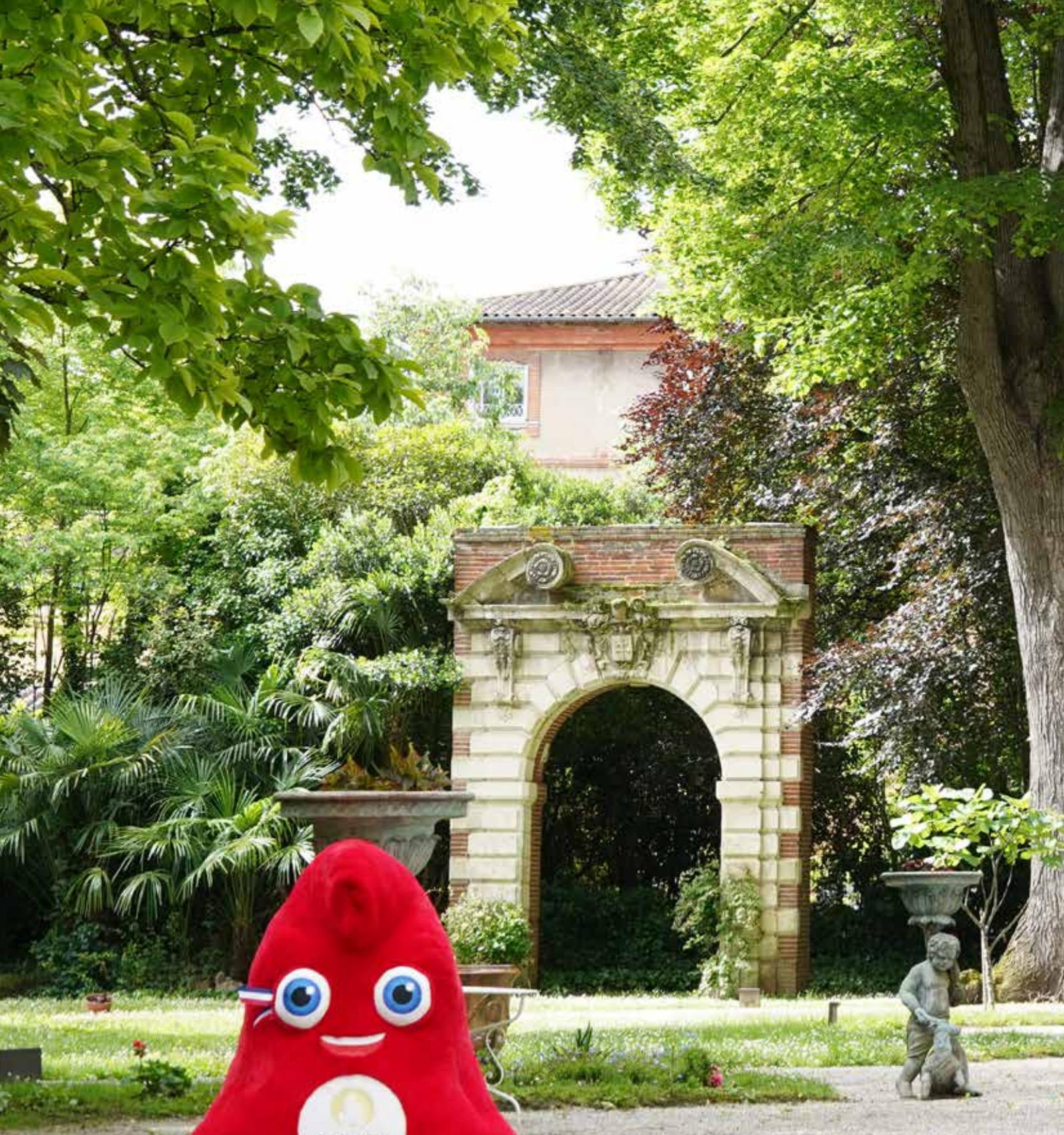
En 2024, ce projet a franchi une étape importante. Outre le changement d'appellation du projet, désormais nommé « Ligne nouvelle du Sud-Ouest » (LNSO), le projet a obtenu les autorisations environnementales pour les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) et au Sud de Bordeaux (AFSB), permettant l'engagement des deux chantiers correspondants. Ces aménagements (AFNT, AFSB) ont déjà mobilisé un financement de près d'1 milliard d'euros, partagé entre l'État, via l'Agence de financement des infrastructures de transport, et les collectivités. Des financements complémentaires sont

attendus en 2025 afin de permettre la poursuite des chantiers, avec une mise en service prévue à l'horizon 2032

LA LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN (LNMP)

La ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) est un projet d'envergure porté par l'État et 11 collectivités partenaires, dont le financement repose sur un partenariat tripartite entre l'État, les collectivités et l'Union européenne. Elle vise à accroître les capacités du réseau régional, à assurer la continuité de la grande vitesse ferroviaire entre la France et l'Espagne et contribue au maillage global européen pour le transport des personnes et des marchandises.

En 2024, les études et les acquisitions foncières de la première phase (Montpellier-Béziers) ont continué à progresser, notamment grâce à une contribution de 22,5 millions d'euros de l'Union européenne, via le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE). Ces avancées ont permis à la SNCF, maître d'ouvrage pour ce projet, de déposer une demande d'autorisation environnementale, actuellement en cours d'instruction.



CULTURE, SPORT ET JEUNESSE



L'Occitanie est une région majeure sur le plan culturel, avec plus de 4 700 monuments historiques et 10 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Afin de mettre en valeur ce patrimoine culturel, les services de la DRAC Occitanie mènent une politique culturelle ambitieuse, centrée sur la démocratisation de la culture et le soutien aux professionnels.

En 2024, les efforts de généralisation de l'éducation artistique et culturelle se sont poursuivis, avec la signature de trois nouvelles conventions avec des collectivités. Des dispositifs ont également été reconduits afin de démocratiser l'accès à la culture, tels que le programme Micro-Folies, dont 25 projets étaient actifs en Occitanie cette année.

En parallèle, le soutien à la production a été poursuivi, avec le plan « Mieux produire pour mieux diffuser », qui a permis d'accompagner 34 projets en 2024. Le plan « Festival » a également été reconduit, afin de proposer une programmation estivale riche et diverse.

L'année 2024 a été marquée par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. À cette occasion, les services de la DRAJES Occitanie ont fortement mobilisés pour faire vivre la dynamique olympique dans les territoires (événements, relais de la Flamme) et préparer l'héritage des Jeux, avec le « Plan 5 000 équipements sportifs – Génération 2024 ». Par ailleurs, en cohérence avec l'inscription du sport comme « Grande cause nationale » de 2024, l'État a poursuivi sa politique d'accès au sport, avec le déploiement du Pass'Sport.

En parallèle, les deux principaux dispositifs d'engagement citoyen ont été reconduits. En 2025, les objectifs du Service civique ont été complétés, avec la création du Service civique écologique et la prise en compte des enjeux de santé mentale des volontaires. En ce qui concerne le Service national universel (SNU), son déploiement s'est accéléré, avec la création des Classes et Lycées Engagés, qui ont permis à 1900 jeunes de rejoindre le SNU.



Rendre la culture accessible à tous

Les services de l'État, à travers l'action de la DRAC Occitanie, sont pleinement engagés en faveur de la démocratisation culturelle, afin de faire de l'accès à la culture un droit pour chacun, en particulier les jeunes et les publics éloignés de l'offre culturelle.

En priorité, les services de l'État agissent pour généraliser l'éducation artistique et culturelle des jeunes. Pour y parvenir, la DRAC Occitanie déploie des Conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) avec les collectivités, qui permettent de structurer localement des parcours culturels pour les enfants et les adolescents. Ces conventions reposent sur trois piliers définis dans la Charte de l'éducation artistique et culturelle de 2016 : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique ou scientifique, et l'acquisition

de connaissances. En 2024, la région Occitanie comptait 37 conventions actives, dont trois nouvellement signées avec la communauté de communes des Deux-Rives (Tarn-et-Garonne), la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée (Hérault) et le département du Tarn. Parallèlement, quatre territoires ont obtenu le label 100 % EAC, qui distingue les collectivités garantissant un accès universel à l'EAC sur leur territoire : Montpellier Méditerranée Métropole, la communauté de communes du Pays de Sommières (Gard), la communauté de communes du Gévaudan (Lozère) et la commune de Perpignan. Cette dynamique témoigne d'une réelle volonté d'inclusion culturelle des collectivités.

En parallèle, l'État soutient le développement de dispositifs



itinérants et numériques pour rapprocher la culture des territoires. Coordonné par la Grande Halle de la Villette, le dispositif Micro-Folies permet d'apporter la culture au plus près des habitants, notamment en milieu rural ou dans les quartiers prioritaires. Ces structures modulables accueillent un musée numérique de 3 200 œuvres issues des collections de 205 établissements culturels français majeurs. La DRAC Occitanie, en lien étroit avec les préfetures et les collectivités, identifie et accompagne les porteurs de projets susceptibles d'accueillir une Micro-Folie. En 2024, 25 Micro-Folies étaient actives en Occitanie, avec une couverture quasi complète du territoire. Ce maillage contribue à réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle et à renforcer la présence de l'État dans les zones les plus éloignées des équipements traditionnels.

Enfin, l'État s'engage pour promouvoir la culture scientifique des jeunes. Organisée chaque année, la Fête de la science permet de sensibiliser les jeunes aux enjeux scientifiques et technologiques. La 33e édition, qui s'est tenue du 4 au 14 octobre 2024 sur le thème « Océan de savoirs », a mobilisé une large diversité d'acteurs scientifiques, culturels et associatifs dans l'ensemble de l'Occitanie. Grâce à ce réseau, près de 650 animations gratuites ont été proposées dans 132 communes, allant des ateliers participatifs aux conférences, en passant par des visites de laboratoires. Par ailleurs, l'édition 2024 a été marquée par deux opérations phares : la Nuit des chercheurs, organisée à la Cité de l'Espace de Toulouse, et l'évènement « Le littoral fête la science », de Banyuls à Sète. Avec 66 513 participants, dont 29 430 scolaires, l'édition 2024 confirme ainsi la réussite de la Fête de la science en Occitanie.





SOUTENIR LA PRODUCTION ARTISTIQUE

En parallèle de sa volonté affirmée de démocratiser l'accès à la culture, l'État s'engage pleinement dans le soutien à la production artistique et à l'organisation d'événements culturels. À ce titre, le plan national « Mieux Produire pour Mieux Diffuser », décliné en Occitanie, a pour ambition de rééquilibrer les dynamiques entre création et diffusion artistique, en adoptant une approche fondée sur la coopération et la mutualisation entre acteurs culturels. Ce plan est structuré autour de trois axes stratégiques :

- encourager toutes les formes de coopérations et lever les freins à la mutualisation ;
- favoriser la production et la diffusion sur des temps longs ;
- adapter l'offre culturelle à l'évolution des pratiques et des publics sur les

territoires.

En Occitanie, ce plan a permis de renforcer les logiques de réseau et de clarifier les rôles de chaque partenaire dans les cycles de production et de diffusion. Prioritairement destiné aux structures labellisées, il a soutenu 34 projets sur l'ensemble de la région en 2024, pour un montant total de 901 000 €. Ce plan a permis de soutenir la création dans les territoires ruraux, via le projet « Ramures » porté par l'Été de Vaour dans le Tarn, et de valoriser les réseaux, avec la création d'un projet porté par les sept scènes nationales présentes en Occitanie.

En parallèle de cet accompagnement transversal, l'État a engagé depuis la crise sanitaire une politique spécifique de soutien aux festivals, reconnus comme des acteurs essentiels de la vie culturelle et du développement des territoires. Ils favorisent la rencontre entre artistes et

publics, structurent les filières culturelles et participent à la vitalité économique locale. Annoncé lors des États généraux des festivals à Toulouse en 2021, le « Plan Festival » repose sur des conventions pluriannuelles avec les festivals les plus structurants de la région, tels que Jazz in Marciac ou le Printemps des comédiens. Il soutient également des initiatives plus intimistes, notamment en milieu rural, tels que le festival MIMA à Mirepoix. En 2024, 2,8 millions d'euros ont été mobilisés en Occitanie pour soutenir plus de 170 manifestations couvrant le spectacle vivant, les arts visuels, le cinéma et la littérature, dans les treize départements de la région.

PROTÉGER ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE

Afin de valoriser le patrimoine exceptionnel de l'Occitanie, les services de l'État accompagnent les porteurs de projet, chercheurs et historiens

régionaux, dans le cadre des procédures d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. En 2024, deux projets ont connu des avancées importantes. Initié en 2013, le projet des « forteresses royales du Languedoc », qui englobe la cité de Carcassonne et sept châteaux situés entre l'Ariège et l'Aude (Montségur, Aguilar, etc), est désormais inscrit sur la liste indicative de la France, pour une labellisation attendue en 2026. Quant à elle, la candidature portée par l'État andorran sur les sites emblématiques de la construction d'État des Pyrénées, qui associe le château de Foix, est en bonne voie : grâce aux avancées du séminaire transnational entre la France et l'Espagne qui s'est tenu en septembre à Foix, le dossier devrait être présenté à l'UNESCO en 2026.

Par ailleurs, la DRAC Occitanie a été pleinement mobilisée en 2024 pour la sauvegarde du patrimoine et la mise en sécurité des édifices culturels. Lancé à la suite de l'incendie de Notre-



Dame de Paris, le plan « Cathédrales » a pour objectif de renforcer la sécurité incendie des 87 cathédrales dont l'État est propriétaire. Entièrement financé par l'État, ce plan mobilise des moyens humains et techniques importants pour accompagner les responsables locaux dans la mise en œuvre des recommandations de sécurité.

En 2024, plusieurs opérations ont été engagées en Occitanie dans le cadre de ce plan. Des travaux de mise en sécurité incendie ont été réalisés dans les cathédrales Saint-Pierre de Montpellier, Saint-Étienne de Toulouse, ainsi que

Notre-Dame et Saint-Castor de Nîmes. En complément, toutes les cathédrales de la région — ainsi que la Basilique de Carcassonne — ont bénéficié d'une à deux visites d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces interventions ont permis de renforcer les plans de sauvegarde des œuvres et d'améliorer les exercices d'intervention associant la DRAC et les services départementaux d'incendie et de secours. L'année 2024 a ainsi marqué une avancée significative dans la sécurisation du patrimoine culturel régional.

Faire des Jeux de Paris un projet de territoire

En 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont constitué une opportunité unique de mobilisation collective, avec pour objectif de réussir les Jeux, de transmettre les valeurs de l'olympisme à la jeunesse et de créer un héritage durable pour le pays. Dans ce cadre, les services de la DRAJES Occitanie ont été pleinement mobilisés pour faire vivre la dynamique des Jeux dans les territoires, en multipliant les événements festifs et populaires.

En effet, la DRAJES Occitanie a mis en place un programme d'animation régional ambitieux. Huit grandes manifestations sportives ont été organisées, en lien avec les collectivités et les associations, ainsi qu'une grande fête du sport en Occitanie, réunissant des milliers de participants autour d'activités sportives, culturelles et intergénérationnelles. Au-delà de la Journée Olympique du

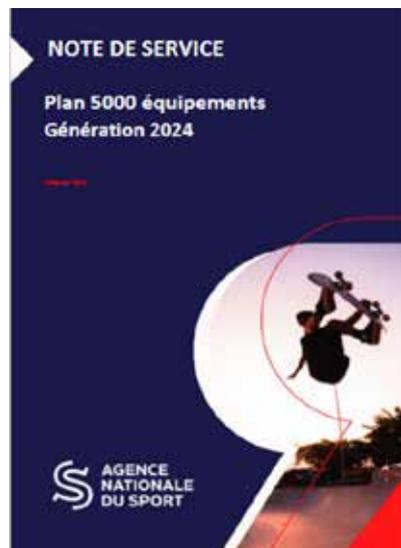
23 juin 2024, le passage de la Flamme olympique a constitué un moment emblématique de cette année, avec la traversée de plusieurs sites patrimoniaux et naturels majeurs tels que le Viaduc de Millau, le Pic du Canigou ou la Cité de Carcassonne. Chaque étape a donné lieu à des événements locaux, mêlant performances sportives, animations culturelles et cérémonies officielles, dans une atmosphère de ferveur populaire.

Par ailleurs, l'implication active de la jeunesse dans l'aventure olympique a été au cœur de la dynamique olympique portée par l'État. Ainsi, l'achat de plusieurs centaines de places a permis à de nombreux jeunes issus de toute l'Occitanie d'assister à des épreuves olympiques. En parallèle, la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat, dispositif national décliné en région, a permis à des élèves sélectionnés pour leur



engagement citoyen et sportif de vivre une expérience approfondie : participation à des événements en lien avec les Jeux, rencontres avec des athlètes, formation aux valeurs de l'olympisme. Ces actions ont renforcé le lien entre sport, citoyenneté et éducation, tout en valorisant l'engagement des jeunes dans la vie collective.

Au-delà de l'événement, les Jeux ont été l'occasion de laisser un héritage structurant pour les territoires. L'État a ainsi souhaité contribuer à la modernisation des Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) et à l'amélioration des équipements existants. Dans une logique d'égalité d'accès et de maillage équilibré, l'État



a également soutenu, via le « Plan 5 000 équipements sportifs – Génération 2024 », la création, la rénovation ou l'aménagement de structures de proximité dans les territoires urbains comme ruraux, en particulier ceux identifiés comme carencés. Doté de 300 millions d'euros au niveau national, ce plan permet en Occitanie de déployer des équipements

adaptés aux pratiques émergentes, mais également de créer des cours d'écoles actives ou sportives. Ce soutien est conditionné à la signature de conventions d'usage avec les établissements scolaires, renforçant l'articulation entre sport et éducation.

Favoriser la pratique du sport

Dans le contexte des Jeux, le sport a été déclaré « Grande Cause nationale » de 2024. Afin de favoriser la pratique des activités physiques et sportives, l'État a ainsi poursuivi le déploiement du Pass'Sport, dispositif phare d'accès des jeunes au sport. Ce dispositif prend la forme d'une aide financière forfaitaire de 50 €, valable entre juin et décembre, et permet de réduire le coût d'inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est principalement destiné aux jeunes de 6 à 17 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, dans une logique d'équité d'accès à la pratique sportive. En Occitanie, ce dispositif a connu un important succès : 176 960 jeunes en ont bénéficié, soit une hausse de 15 % par rapport à 2023. Par ailleurs, le nombre de structures partenaires s'est également accru, passant de 6 178 à 6 405 (+3,6 %), ce qui témoigne de la mobilisation du tissu associatif et sportif régional.



Parallèlement au soutien à l'accès au sport, l'État veille à assurer la sécurité des mineurs et des pratiquants dans les structures sportives. Cette mission régalienne est portée en Occitanie par la DRAJES à travers la mise en œuvre du Programme Régional d'Inspection et de Contrôle. Les contrôles sont réalisés à l'échelle régionale et départementale, en particulier dans les Accueils Collectifs de Mineurs et les Établissements d'Activités Physiques et Sportives, très fréquentés en période estivale en raison de l'attractivité touristique des zones littorales et montagneuses d'Occitanie. Ces contrôles visent à garantir le respect des normes, en assurant notamment que les encadrants soient qualifiés et les équipements conformes. Cette vigilance constante est essentielle pour offrir aux jeunes un cadre de pratique fiable et sécurisé.

Stimuler l'engagement citoyen

LE SERVICE CIVIQUE, UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Dans la continuité de ses politiques de soutien à la jeunesse, l'État poursuit en 2024 le déploiement du Service Civique, outil essentiel de formation à la citoyenneté, d'émancipation et d'engagement. En 2024, 8 190 volontaires ont été recrutés dans le cadre du Service Civique, représentant

98 % de l'objectif fixé pour l'année. Ce résultat témoigne d'une mobilisation toujours forte des jeunes, des structures d'accueil et des partenaires institutionnels.

La stratégie régionale de développement du Service Civique a reposé, comme en 2023, sur quatre axes structurants : améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de missions, développer des missions porteuses de sens pour les jeunes et alignées sur les

politiques publiques, renforcer la qualité des missions par la formation et le contrôle, et valoriser l'engagement des volontaires. Par ailleurs, en 2024, deux priorités ont enrichi cette stratégie : le déploiement du Service Civique écologique et la prévention en santé mentale des volontaires.

En 2024, la DRAJES a été fortement impliquée dans la réussite de ce dispositif. D'une part, elle a renforcé ses partenariats, permettant d'obtenir 900 000 € de cofinancements supplémentaires. D'autre part, la DRAJES a animé la communauté du Service Civique à travers plusieurs temps : la quinzaine régionale du 2 au 15 décembre, un rassemblement de volontaires les 10 et 11 décembre à Toulouse, en partenariat avec la Fondation GoodPlanet, ainsi qu'un événement « Génération 2024 » le 4 avril à Montpellier, en partenariat avec le CROS Occitanie. Ces actions ont permis de renforcer le sentiment de reconnaissance des jeunes engagés.

LA GÉNÉRALISATION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

En 2024, le Service National Universel a poursuivi sa montée en puissance en

Occitanie, avec l'accueil de plus de 6 200 jeunes, soit une progression de 38 % par rapport à 2023. Cette dynamique s'est accompagnée du déploiement du nouveau cadre des Classes et Lycées Engagés (CLE), qui a permis à 1 900 jeunes de vivre l'expérience du SNU dans un cadre scolaire. Fidèle à ses principes fondateurs, le dispositif a continué de s'appuyer sur les structures du tourisme social et solidaire, assurant une implantation territoriale cohérente.

La fidélisation progressive des équipes d'encadrants a constitué un levier important d'amélioration du dispositif. Elle a permis à la fois de stabiliser l'organisation des séjours et d'élever la qualité des projets pédagogiques. Des formations régionales ciblées, construites à partir des retours de terrain et des besoins identifiés, ont renforcé les compétences des encadrants et soutenu la professionnalisation du dispositif. Fruit de ce travail d'amélioration continue du SNU, les taux de satisfaction restent très élevés : 94 % des jeunes se déclarent satisfaits dans les séjours organisés hors temps scolaire, et 89 % dans le cadre des CLE, confirmant l'adhésion des participants aux objectifs citoyens et collectifs du SNU.



